

**« Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers  
et sociétaux »**

**PROJET D'AVIS**

**présenté au nom de la section de l'Economie et des Finances-  
par M. Pierre-Antoine GAILLY, rapporteur**

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>I - DÉFINITION DE LA MONNAIE (HISTORIQUE ET FONCTIONS DE LA MONNAIE)</b> .....	<b>3</b>
A. HISTORIQUE .....	3
B. BREF APERÇU DES THÉORIES ÉCONOMIQUES .....	5
<b>II - ÉTAT DES LIEUX</b> .....	<b>7</b>
A. LES MONNAIES HISTORIQUES : USAGES CLASSIQUES ET NOUVEAUX USAGES (PAIEMENT ÉLECTRONIQUE, SANS CONTACT, WALLETS...) .....	7
1. L'évolution des usages classiques .....	7
2. Nouveaux usages et technologies nouvelles .....	8
B. LES NOUVELLES MONNAIES ET LES NOUVELLES PRATIQUES .....	11
1. De nouveaux concepts : .....	11
2. Quelles sont les différences par rapport aux monnaies historiques ? .....	18
3. De nouvelles pratiques.....	20
<b>III - CONSÉQUENCES</b> .....	<b>26</b>
A. <b>QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LA SOCIÉTÉ ET SUR L'INDIVIDU ?</b> .....	<b>26</b>
1. Ces nouvelles monnaies créent-elles du lien social ? Y a-t-il un nouveau sentiment d'appartenance ?.....	26
2. Existe-t-il une nouvelle relation de confiance avec ces nouvelles monnaies ? .....	27
B. <b>QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE ?</b> .....	<b>27</b>
1. Ces nouvelles monnaies modifient-elles le tissu économique interne (Facilitent-elles l'activité économique ? Sont-elles créatrices ou destructrices d'emploi ?).....	27
2. Ces nouvelles monnaies permettent-elles une création monétaire ?.....	28
3. Les nouvelles monnaies sont-elles inflationnistes ou déflationnistes ? .....	29
4. Créent-elles des nouveaux modèles d'affaires ? .....	30
5. Quel est le modèle de contribution sociale de ces nouvelles monnaies ? .....	31
C. <b>QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES AU PLAN DE LA RÉGULATION ?</b> .....	<b>32</b>

1. La stabilité financière est-elle menacée (impact sur les variations de parité des devises) ? .....	32
2. Ces nouvelles monnaies sont-elles source de spéculation ?.....	32
3. La traçabilité des opérations s'en trouve-telle compromise (lutte anti-blanchiment, fraude, etc.).....	32
<b>IV - PRÉCONISATIONS.....</b>	<b>34</b>
A. LES CONDITIONS DE L'UTILITÉ .....	34
B. LA NÉCESSAIRE RÉGULATION .....	36
C. L'APPORT BÉNÉFIQUE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE .....	37
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>41</b>
Annexe 1 : Quelques définitions autour des nouvelles monnaies ? .....	43
Annexe 2 : Composition de la section de l'Economie et Finances .....	45
Annexe 3 : Liste des personnalités auditionnées en section.....	47
<b>LISTE DES SIGLES .....</b>	<b>48</b>
<b>LISTE BIBLIOGRAPHIQUE.....</b>	<b>49</b>

1  
2  
3  
4  
5  
6\*  
\*       \*

## INTRODUCTION

7

8 L'intégration financière européenne et la récente crise économique et  
9 financière posent des questions nouvelles, que ce soit en matière de  
10 réglementation de la finance, ou de politique monétaire. Le foisonnement du  
11 numérique a d'autre part, transformé le champ monétaire avec la création de  
12 nouveaux moyens de paiement et l'apparition de nouvelles monnaies.

13 De nouveaux concepts émergent dans un contexte d'augmentation de la  
14 circulation monétaire au sein d'un univers mondialisé sans véritable  
15 harmonisation réglementaire. Alors que les portefeuilles virtuels ou les  
16 technologies de paiement sans contact permettent de créer des alternatives aux  
17 modes de paiement traditionnels, de nouvelles « monnaies numériques », comme  
18 le bitcoin, sont présentées comme une « alternative » au système monétaire  
19 traditionnel. Par ailleurs, la volonté de répondre à des besoins non ou  
20 insuffisamment assurés par la monnaie officielle, notamment pour favoriser les  
21 liens et les échanges locaux, peut trouver des réponses dans des monnaies  
22 complémentaires.

23 Les pouvoirs publics sont traditionnellement réservés vis-à-vis de la  
24 création de nouvelles monnaies, ou de nouveaux circuits de paiements,  
25 susceptibles de modifier les chaînes de valeur et de diminuer leurs marges de  
26 manœuvre et de contrôle en matière de politique monétaire. Quant à eux, les  
27 acteurs économiques (consommateurs, producteurs et banques) sont les moteurs  
28 de ces changements et sont conscients des opportunités, sans toujours en mesurer  
29 les conséquences (sécurité du système financier, protection des déposants et des  
30 transactions, risque systémique, coûts, etc.).

31 Dans un environnement sans frontière, où les parties prenantes ont des  
32 points d'attention différents (mise en lumière des risques pour les pouvoirs  
33 publics et opportunités pour les acteurs économiques), il semble délicat mais  
34 crucial de parvenir à créer un cadre juridique et opérationnel stable et efficient.

35 Autant de questions que cet avis se propose de soulever pour dégager des  
36 pistes d'analyse et évaluer les enjeux économiques, financiers et sociétaux de ces  
37 mutations. En revanche, cet avis ne traitera pas du système monétaire dans son  
38 ensemble, ni des problématiques de politique monétaire.  
39



1

2 **I - DÉFINITION DE LA MONNAIE (HISTORIQUE ET FONCTIONS DE**  
3 **LA MONNAIE)**

4 A. HISTORIQUE

5 La monnaie a été créée pour répondre aux besoins d'échanges sociaux et  
6 marchands entre des êtres humains. Ainsi, l'analyse des monnaies est  
7 indissociable de celle des échanges sociaux et des rituels étroitement liés à la  
8 construction sociale des sociétés. On peut constater, dans des pratiques très  
9 anciennes, les prémices des fonctions de la monnaie :

- 10 - un bien est mis en réserve pour un usage d'échange ultérieur ;  
11 - il est utilisé régulièrement comme contrepartie à des échanges ;  
12 - il est utilisé pour comptabiliser d'autres biens.

13 La liste des supports ayant servi à l'une ou l'autre des fonctions d'épargne,  
14 de troc ou de comptabilité, se révèle être infiniment diverse. Depuis la  
15 Préhistoire, les êtres humains comptent et échangent leurs biens. Ainsi, les  
16 formes de la monnaie sont des plus variées, car chaque groupe s'est doté d'un  
17 étalon propre susceptible d'être crédible et accepté par tous : matières premières,  
18 précieuses (pierres, ambre, or, argent...), produits agricoles (grains de riz,  
19 feuilles de thé...).

20 Le sentiment d'appartenance d'un groupe est souvent représenté par la  
21 monnaie : ainsi, l'émergence des monnaies métalliques à l'effigie des souverains  
22 montrant leur pouvoir ou des symboles de la société crée un écosystème liant les  
23 individus entre eux. Elle rappelle aussi, que la monnaie est l'apanage de l'État et  
24 que le pouvoir monétaire est indissociable du pouvoir politique.

25 Les besoins des civilisations en matière d'échange et de lien social ont  
26 évolué avec le temps, entraînant des évolutions de la monnaie, tant dans le fond  
27 que dans la forme. En effet, l'utilisation des métaux précieux comme monnaie a  
28 été la première étape. Si l'or a souvent émergé comme support monétaire, c'est  
29 non seulement à cause de sa rareté, mais aussi de ses caractéristiques physiques  
30 (densité) qui permettaient de concentrer beaucoup de valeur dans un volume  
31 restreint, facilitant son transport. Puis, les sociétés ont évolué et la confiance dans  
32 le système monétaire a permis de dissocier la valeur intrinsèque de l'objet (pièce  
33 de monnaie) en tant que matière précieuse de la valeur sous-jacente assurée par le  
34 système lui-même.

35 L'étape suivante fut la mise en place d'une monnaie de « second niveau »,  
36 qui représente la mise en dépôt dans un lieu sûr d'une quantité de monnaie  
37 métallique. Ainsi, la monnaie papier est apparue. Elle ne représente  
38 originellement qu'une dette payable à vue (sous forme de métal ou d'autres

1 biens). La Lettre de change, inventée par les marchands italiens, est l'un des  
2 exemples de substitution du papier au métal.

3 Jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, l'ensemble des monnaies est défini par rapport à leur  
4 équivalent en Or ou en Argent. Les découvertes minières et les évolutions  
5 financières font fluctuer la valeur des deux métaux, et le développement de la  
6 monnaie papier et du crédit permettent de compenser la rareté relative des  
7 métaux, frein au développement des échanges. Ce début de la dématérialisation  
8 de la monnaie correspond également à des périodes d'évolution des sociétés et de  
9 besoin de régulation monétaire.

10 La monnaie a évolué avec la société afin de permettre le développement des  
11 relations marchandes en passant d'un système basé sur l'échange de valeur en  
12 direct (de type troc<sup>1</sup>) à un système monétaire basé sur la confiance des citoyens  
13 dans de la monnaie dématérialisée répondant à tous les besoins monétaires des  
14 êtres humains (épargne, échange, spéculation etc.).

15 À l'origine, la masse monétaire (mesure de la quantité de monnaie en  
16 circulation) correspondait en partie aux réserves physiques disponibles (par  
17 exemple, l'or). La diversification des supports d'épargne liquide a rendu  
18 nécessaire la distinction de plusieurs masses monétaires afin de décrire plus  
19 finement la monnaie et ses niveaux d'utilisation<sup>2</sup>. Techniquement, la monnaie  
20 contemporaine correspond au passif du système bancaire qui la crée, que ce soit  
21 la banque centrale (monnaie centrale) ou les banques commerciales (monnaies  
22 privées). Pour la France, la Banque de France a ainsi établi la classification  
23 suivante, allant du plus liquide (la monnaie banque centrale) à la moins liquide :

- 24 - M0 représente l'ensemble des engagements monétaires d'une banque  
25 centrale (pièces et billets en circulation, avoirs en monnaie scripturale  
26 comptabilisée par la banque centrale). Mo est aussi appelée base  
27 monétaire ou monnaie centrale. Cette monnaie est l'instrument  
28 monétaire commun à tout le système bancaire ;
- 29 - M1 représente billets, pièces et dépôts à vue ;
- 30 - M2 englobe M1 plus les dépôts à termes inférieurs ou égaux à deux  
31 ans et les dépôts qui sont assortis d'un préavis de remboursement  
32 inférieur ou égal à trois mois (comme, par exemple, pour la France, le  
33 livret jeune ou les livrets d'épargne réglementés, le compte d'épargne  
34 logement, le livret d'épargne populaire...) ;
- 35 - M3 est égal à M2 plus les instruments négociables sur le marché  
36 monétaire émis par des institutions financières monétaires, qui  
37 représentent des avoirs dont le degré de liquidité est assez élevé avec  
38 un faible risque de perte de capital en cas de liquidation

<sup>1</sup> Ce dont certains ethnologues doutent même qu'il ait réellement existé.

<sup>2</sup> [http://www.senat.fr/eco/ec-04/ec-04\\_mono.html](http://www.senat.fr/eco/ec-04/ec-04_mono.html)

- 1 (ex : OPCVM monétaire, certificat de dépôt, créance inférieure ou  
2 égale à deux ans) ;  
3 - M4 est égal à M3 plus les billets de trésorerie, les Bons du Trésor et  
4 les bons à moyen terme émis par les sociétés non financières.

5 B. BREF APERÇU DES THÉORIES ÉCONOMIQUES<sup>1</sup>

6 La monnaie fait l'objet de débats idéologiques quant à son rôle au sein de la  
7 société et quant à sa gouvernance. En tout état de cause, les théories ont évolué et  
8 ont dû s'adapter pour tenir compte des nouveaux usages de la monnaie et de ses  
9 conséquences.

10 Au plan théorique, plusieurs approches de la monnaie peuvent être  
11 distinguées :

- 12 1) L'approche économique traditionnelle, qui met l'accent sur trois aspects :  
13 - une monnaie marchandise, circulant sur les marchés, et qui constitue  
14 un bien comme un autre ;  
15 - une monnaie considérée comme exogène, la quantité de monnaie étant  
16 déterminée par un agent extérieur à l'activité productive (la banque  
17 centrale), et neutre, sans influence particulière sur l'économie réelle :  
18 c'est la thèse des monétaristes, Milton Friedman par exemple. Les  
19 monétaristes reformulent l'une des plus anciennes théories, la théorie  
20 quantitative de la monnaie qui postule que, sous certaines conditions,  
21 l'augmentation du stock de monnaie induit une hausse proportionnelle  
22 des prix ;  
23 - les trois grandes fonctions de la monnaie, remontant à l'Antiquité :  
24 unité de compte, instrument de paiement et instrument de réserve de  
25 valeur.

26 2) L'approche de Keynes, dans son traité sur la monnaie et Théorie  
27 générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936). Il introduit une  
28 dimension psychologique en précisant les raisons pour lesquelles la monnaie est  
29 détenue : motif de transaction, motif de précaution et motif de spéculation.

30 Keynes définit la monnaie comme l'actif le plus liquide permettant de faire  
31 face à l'incertitude. Les travaux de Keynes montrent que plus il y a d'incertitude,  
32 plus les agents économiques détiennent de la monnaie ; c'est la « préférence pour  
33 la liquidité ». Pour Keynes et les postkeynésiens, la monnaie est endogène : la  
34 création monétaire dépend de la demande de crédit émanant des entreprises ou  
35 des ménages.

36 3) La troisième approche, qui prolonge la précédente, est la perspective  
37 institutionnaliste (Michel Aglietta et André Orléan en France).

---

<sup>1</sup> Cette partie s'inspire très largement de la présentation faite par M. PLIHON lors de son audition.

1           Au siècle dernier, Schumpeter, économiste autrichien, voit d'abord la  
2 monnaie comme un mode d'organisation des activités économiques. En  
3 expliquant la forme dominante de la monnaie, i.e. la monnaie de crédit, qui libère  
4 de la contrainte de rareté du capital, Schumpeter explique que la monnaie est  
5 endogène. Pour les économistes de l'école institutionnaliste, la monnaie présente  
6 un caractère social. La monnaie est un contrat social objectivé dans un médium  
7 commun, qui est l'unité de compte. La monnaie suppose un cadre juridique  
8 essentiel. Le rôle de l'État est vital pour garantir le fonctionnement du système  
9 monétaire ; par exemple, l'autorisation d'émettre est déléguée par l'État aux  
10 banques et aux banques centrales. Les économistes de l'école dite  
11 institutionnaliste, considèrent que la monnaie a un statut ambivalent. C'est à la  
12 fois un bien privé, au sens où il est détenu privativement par des acteurs  
13 individuels et un bien public ou collectif, dont l'usage et la valeur dépendent de la  
14 collectivité et d'un ensemble de règles sociales, d'institutions politiques. Mais si  
15 la monnaie est un facteur de cohésion, elle peut-être aussi un facteur de conflit,  
16 voire de violence au sein de la société.

17           L'analyse de la monnaie requiert d'aller au-delà de la seule science  
18 économique et de faire appel à d'autres sciences sociales, comme  
19 l'anthropologie, la sociologie ou l'histoire par exemple. Ainsi, les travaux des  
20 anthropologues attestent que la monnaie a un rôle de médiation sociale et  
21 constitue une des expressions fondamentales de l'appartenance des individus à la  
22 société. Elle permet de créer ou de maintenir le lien social entre les individus.  
23 Elle permet de créer un cadre commun en développant le sentiment  
24 d'appartenance à une communauté.

25           Enfin, s'appuyant sur l'observation des équilibres naturels, certains  
26 théoriciens de la monnaie, comme Bernard Lietaer, considèrent que la pluralité  
27 des monnaies est plus à même de garantir la résilience du système qu'une seule.  
28 Cette naturalisation des phénomènes sociaux est souvent contestée par les  
29 économistes.

30           Ces théories reconnaissent toutes en la monnaie un « équivalent universel »  
31 accepté par tous, par la société dans son ensemble. La confiance en constitue un  
32 autre concept-clef.

33  
34

## 1 II - ÉTAT DES LIEUX

### 2 A. LES MONNAIES HISTORIQUES : USAGES CLASSIQUES ET NOUVEAUX 3 USAGES (PAIEMENT ÉLECTRONIQUE, SANS CONTACT, WALLETS...)

#### 4 1. L'évolution des usages classiques

5 A l'heure de la dématérialisation et des innovations technologiques, l'acte  
6 de paiement a aussi évolué en ce qui concerne les monnaies traditionnelles : en  
7 effet, le commerce à distance a modifié cette relation directe et de nouveaux  
8 acteurs sont apparus. Ainsi, de nouvelles solutions de paiement se sont  
9 multipliées dans un monde où les moyens de paiement traditionnels (espèce,  
10 cartes bancaires ou chèques) avaient créé une relation de confiance au fil du  
11 temps. Parmi ces nouvelles solutions, on peut citer de manière non exhaustive les  
12 Google Wallet, Fivory, Paylib, YesbyCash, SEPAMail, PayPass, Orange Cash  
13 qui tentent tous de devenir incontournables dans le secteur des paiements usant  
14 de stratégies très différentes. Il faut se rappeler que la carte bancaire, fleuron  
15 industriel français depuis 30 ans, a acquis une confiance auprès des utilisateurs  
16 en prouvant, pas à pas, sa robustesse, sa facilité d'utilisation et surtout sa sécurité  
17 liée à une innovation technologique, la carte à puce. Ce moyen de paiement qui a  
18 pu connaître des difficultés dans son développement, notamment à  
19 l'international, est néanmoins devenu indispensable et créateur de confiance dans  
20 les transactions et les échanges internationaux

21 Selon le rapport de la BCE sur les moyens de paiement<sup>1</sup>, le nombre total de  
22 paiements scripturaux dans l'UE a augmenté de 4,2 % en 2012 par rapport à  
23 l'année précédente. Au niveau européen, les paiements par carte représentent  
24 42 % de l'ensemble des opérations, alors que la part des virements se monte à  
25 27 % (augmentation de 3 % atteignant 25.7 milliards d'euros) et celle des  
26 prélèvements à 24 %. Pour la France, les paiements par carte représentent 48 %,  
27 les virements 17 % et les prélèvements, 19 % des transactions<sup>2</sup>.

28 Le nombre de cartes de paiement a augmenté de 1,5 % dans l'UE,  
29 s'établissant à 738 millions en 2012, ce qui équivaut à 1,46 carte de paiement par  
30 habitant. Le nombre de transactions par carte a augmenté de 7,3 %, s'établissant  
31 à 39,8 milliards, pour une valeur totale de 2 000 milliards d'euros, représentant  
32 une valeur moyenne de 51 euros par transaction. En moyenne, un européen  
33 effectuait 79 paiements par carte en 2012, un français, 129, un Danois, 224, un  
34 Allemand, 39 et un Bulgare moins de 5.

35 L'utilisation du chèque continue de diminuer avec 4,5 % des opérations  
36 réalisées en Europe en 2012. En 2012, 4,3 milliards de chèques ont été émis en

<sup>1</sup>[http://www.banque-france.fr/fileadmin/user\\_upload/banque\\_de\\_france/Eurosysteme\\_et\\_international/cp-bce-statistiques-relatives-aux-paiements-pour-2012.pdf](http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-statistiques-relatives-aux-paiements-pour-2012.pdf)

<sup>2</sup> Audition de Willy Dubost.

1 Europe. Les Français conservent leur première place avec 66 % des paiements  
 2 par chèque émis en Europe qui sont effectués en France. A l'inverse, le chèque a  
 3 quasiment disparu en Allemagne ou en Belgique où moins d'un chèque par an est  
 4 émis par habitant.

## 5 **2. Nouveaux usages et technologies nouvelles**

6 Le nombre croissant de transactions sur Internet et l'importance de la  
 7 fraude ont nécessité la création d'outils permettant de sécuriser les transactions.  
 8 D'après la Fevad<sup>1</sup>, « les ventes sur l'internet mobile (smartphones et tablettes,  
 9 sites mobiles et applications hors téléchargements d'application et hors ventes sur  
 10 les places de marchés) poursuivent leur développement avec +97% au 4ème  
 11 trimestre 2013 par rapport au 4ème trimestre 2012 ». Afin de permettre aux  
 12 internautes de payer sur Internet, plusieurs solutions existent qui permettent de  
 13 sécuriser les achats en ligne en ne transmettant pas les données de la carte  
 14 bancaire, qui ont été préalablement enregistrées par l'utilisateur :

- 15 - PayPal : Avec plus de 100 millions de comptes actifs dans le monde,  
 16 c'est aujourd'hui le leader des paiements en ligne. PayPal représentait  
 17 18 % de l'e-commerce mondial en 2010, pour un montant de  
 18 transaction dépassant les 90 milliards de dollars.
- 19 - En France, des solutions de paiement sur internet sécurisé ont fleuri  
 20 ces trois dernières années avec des initiatives comme Kwixo (Crédit  
 21 Agricole), Buyster ou encore Paylib (BNP Paribas, Société Générale  
 22 et la Banque Postale). En proposant une alternative à l'américain  
 23 PayPal, Paylib peut rassurer certains clients réticents car le service est  
 24 directement géré par des banques et les opérations apparaîtront dans  
 25 le relevé de compte au même titre qu'un virement classique. PayLib  
 26 représente la solution de paiement sans carte initiée par La Banque  
 27 postale, BNP Paribas et la Société générale. Crédit Mutuel Arkea a  
 28 rejoint ces trois banque en septembre 2014 avec la solution Paylib qui  
 29 revendique plus de 24 millions d'utilisateurs potentiels<sup>2</sup>.
- 30 - Les fournisseurs de cartes proposent aussi lors des paiements sur  
 31 certains sites marchands une sécurité supplémentaire appelée 3D  
 32 Secure. La validation des paiements en ligne sur les sites affichant le  
 33 logo « Verified by VISA » ou « Verified by Mastercard » se fait par la  
 34 saisie d'un Code Sécurité à usage unique qui est reçu par SMS sur le  
 35 téléphone portable du détenteur de la carte bancaire. Ce dispositif de  
 36 sécurisation des paiements permet d'établir entre le client et le site  
 37 marchand un climat de confiance mutuel propice au dénouement de la

<sup>1</sup> La Fevad (Fédération e-commerce et vente à distance) a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs du e-commerce et de la vente à distance, quels que soient le secteur et le support de communication utilisés. Aujourd'hui, la Fevad regroupe 580 entreprises et 800 sites internet, dans le domaine de la vente aux particuliers (BtoC), de la vente aux professionnels (BtoB) ou encore celui de la vente entre internautes (CtoC).

<sup>2</sup> selon l'Agefi du 10 juillet 2014.

- 1 transaction. A priori, ce procédé sera généralisé en 2015 pour mettre  
 2 en œuvre les recommandations du Forum SecureRePay.
- 3 - Les autres prestataires du paiement en ligne sont par exemple Ogone  
 4 (qui propose une large gamme de moyens de paiements pour toutes  
 5 les boutiques en lignes : cartes privatives, virements sécurisés par  
 6 Iphone), Atos Worldline<sup>1</sup> (Société spécialisée dans la gestion de la  
 7 relation client sur Internet ainsi que dans le paiement sécurisé par  
 8 téléphone via interface vocale), Receive& Pay ( qui se positionne sur  
 9 la sécurité du paiement, la vérification des commandes et la  
 10 fidélisation des clients), Paybox et EMS card, Hi-Media (qui a lancé  
 11 Hipay, un moyen de paiement électronique sécurisé qui propose  
 12 notamment une gestion multi compte, le paiement par e-mail), ou  
 13 encore Limonetik (spécialisé dans les paiements alternatifs (cartes-  
 14 cadeaux, cartes de fidélité...).
- 15 Deux nouvelles technologies sont en train de se développer : le paiement  
 16 sans contact (technologie NFC) et les portefeuilles en ligne (e-Wallet). Ces  
 17 derniers tentent d'installer de nouvelles habitudes de consommation en dépassant  
 18 la simple transaction. En effet, les fournisseurs de ces solutions vendent  
 19 également des services de gestion de la clientèle (fidélité, connaissance du  
 20 client...). Si les portefeuilles en ligne sont plus utilisés sur Internet, la  
 21 technologie NFC, quant à elle a pour ambition de remplacer les espèces pour les  
 22 paiements de petits montants. Néanmoins, dans les dernières innovations, on  
 23 s'aperçoit que les portefeuilles virtuels et la technologie sans contact sont plus  
 24 souvent complémentaires que concurrentes :
- 25 - E-Wallet : il s'agit d'un compte alimenté à partir de son compte  
 26 bancaire. L'exemple le plus cité est celui de Google qui a lancé son  
 27 portefeuille en ligne et qui continue d'investir dans l'industrie du  
 28 paiement ; son développement dans ce secteur pourrait, lui aussi, être  
 29 lié au succès du paiement mobile. En effet, Google a monté un  
 30 partenariat avec MasterCard, la banque Citigroup, l'opérateur  
 31 téléphonique Sprint et Ingenico pour développer son e-Wallet en  
 32 utilisant la technologie sans contact sur certains téléphones mobiles.  
 33 La force de Google réside autant dans sa puissance financière que  
 34 dans sa capacité à faire évoluer les habitudes et à se rendre  
 35 indispensable.
- 36 - Le sans contact : la technologie NFC consiste à rapprocher sa carte  
 37 bancaire ou Smartphone d'un terminal sans contact NFC pour  
 38 effectuer une transaction. Cette dernière est immédiate et ne demande

---

<sup>1</sup> Atos Worldline a mis au point un nouveau tarif qui évolue suivant le montant de la somme à payer. Moins le montant du paiement est élevé, plus la différence avec l'ancien coût est évidente. Cette proposition correspond à toute une série de mesures visant à stimuler les paiements électroniques.

1 aucune confirmation ni code bancaire pour les petits montants. Des  
 2 cartes compatibles sont aujourd'hui proposées par la majorité des  
 3 établissements bancaires. Concernant les téléphones, l'ensemble des  
 4 fabricants ajoutent une puce NFC aux nouveaux modèles.

5 Tous ces nouveaux moyens de paiement **reposent sur l'utilisation de**  
 6 **monnaies classiques**. Il s'agit avant tout pour de nouveaux acteurs de s'insérer  
 7 dans un marché réputé porteur et pour les acteurs en place de ne pas être  
 8 distancés. Ces différents acteurs font évoluer l'acte de paiement en proposant des  
 9 services nouveaux aux utilisateurs (rapidité et facilité d'emploi notamment) et  
 10 présumés moins coûteux. En outre, un nouvel écosystème se crée : de nouveaux  
 11 acteurs proposent des nouveaux modes d'initiation et des nouveaux services en  
 12 matière de paiement.

13 Schéma 1 : Nouvel environnement des nouveaux moyens de paiement

14



15 *Source : audition de Frédéric Hervo*

16

17 Même si les nouvelles monnaies, que nous allons décrire dans la partie  
 18 suivante de cet avis, peuvent s'appuyer sur ces nouveaux outils, une distinction  
 19 doit être faite : il s'agit de ne pas confondre les nouveaux moyens de paiement et  
 20 les nouvelles monnaies (qu'elles soient locales ou numériques), qui ne répondent  
 21 pas aux mêmes enjeux, dans les échanges entre acteurs, dans la régulation et dans  
 22 la création de valeur. Un moyen de paiement est un outil facilitateur dans  
 23 l'échange alors que la monnaie qu'elle soit souveraine ou complémentaire est  
 24 l'un des composants de cet échange.

## 1 B. LES NOUVELLES MONNAIES ET LES NOUVELLES PRATIQUES

2 **1. De nouveaux concepts :**

3 Souvent, de nouvelles monnaies ont été créées pour s'adapter à la société et  
 4 aux nouveaux besoins des utilisateurs. Traditionnellement, la souveraineté  
 5 monétaire s'applique sur un territoire donné – même si l'inverse n'est pas vrai, un  
 6 même territoire pouvant voir cohabiter des monnaies différentes –, et permettait  
 7 de remplir au moins l'une des trois fonctions économiques de base que sont le  
 8 paiement, le placement et la valorisation. Le concept de nouvelle monnaie  
 9 complémentaire aux monnaies souveraines n'est pas non plus récent. L'exemple  
 10 suisse du WIR créé après la crise de 1929 illustre que ce phénomène de monnaie  
 11 complémentaire existe de longue date.

12 Cette partie traitera des « nouvelles monnaies » dans un but descriptif. Nous  
 13 verrons par la suite en quoi ces nouvelles monnaies répondent ou non aux  
 14 principes de base de définition d'une monnaie, économiquement et socialement.

15 Ces nouvelles monnaies appelées par leurs concepteurs et utilisateurs  
 16 « monnaies complémentaires » ont généralement toutes la même ambition : **créer**  
 17 **une offre complémentaire aux monnaies traditionnelles** pour des utilisateurs  
 18 partageant les mêmes besoins et aspirations. **L'objectif avancé des concepteurs**  
 19 **de ces monnaies complémentaires est de parvenir à répondre à des besoins**  
 20 **insatisfaits en les mettant en lien avec des actifs sous-utilisés.** A titre  
 21 d'illustration, Bernard Lietaer, dans son audition du 28 janvier 2015 compare le  
 22 système monétaire à un océan : « Imaginez que l'euro, le dollar, et toutes les  
 23 monnaies conventionnelles forment comme un gigantesque océan où ces  
 24 monnaies circulent. Cependant, il y a toujours des éléments qui ne sont pas  
 25 intégrés dans cet océan : il y a des besoins non-satisfaits et des actifs sous-utilisés  
 26 qui ne sont pas immergés dans cet océan. Une monnaie complémentaire est un  
 27 pont entre ces îlots, entre des besoins non-satisfaits et des actifs non-utilisés de  
 28 l'économie normale. »

29 Par ailleurs, on peut remarquer que la création de ces nouvelles monnaies  
 30 intervient souvent pendant **les périodes de crise** géopolitique (conflits, guerres)  
 31 ou économique **afin de répondre à des besoins non ou mal satisfaits** des  
 32 utilisateurs :

- 33 - dans le cas d'**hyper inflation** de la monnaie souveraine, les usagers  
 34 souhaitent mettre en place une solution leur permettant de continuer  
 35 des échanges locaux par exemple ;
- 36 - dans le cas d'une **raréfaction des possibilités de financements** par le  
 37 crédit, des systèmes d'échange entre entreprises peuvent se mettre en  
 38 place pour ne pas « bloquer » les échanges et les activités  
 39 économiques locales ;
- 40 - **dans le cas de la précarisation** d'une zone géographique, la création  
 41 d'un système local d'échanges de services et de biens permet de

- 1 redynamiser un secteur et de placer l'individu comme acteur de son  
 2 écosystème en lui permettant de continuer à consommer même s'il n'a  
 3 plus de « liquidités en monnaie traditionnelle » ;
- 4 - dans le cas de **manque de liquidités**, en permettant à des personnes  
 5 d'échanger des heures de travail sans besoin de monnaie comme  
 6 contrepartie<sup>1</sup> ;
- 7 - dans le cas de **manque de moyens et d'efficacité** du système  
 8 traditionnel en proposant des systèmes moins coûteux pour les  
 9 usagers.

10 Par ailleurs, notons **qu'aucune d'elles, qu'elles soient numériques ou**  
 11 **locales, n'a pour volonté de se substituer** totalement aux monnaies  
 12 traditionnelles. En effet, cela se vérifie dès lors :

- 13 - qu'un nombre maximum d'unités monétaires est déterminé en amont,  
 14 ou bien,
- 15 - que l'usage de cette monnaie est cantonné géographiquement ou  
 16 sectoriellement, ou bien encore,
- 17 - que les règles de gouvernance ou la volonté des concepteurs de la  
 18 monnaie prévoit un système de conversion avec les monnaies  
 19 traditionnelles.

#### 20 *1.1. SEL, SOL et autres monnaies locales complémentaires*

21 Ces nouvelles monnaies sont des monnaies complémentaire non soutenues  
 22 par un gouvernement national, qui n'ont pas cours légal et qui sont destinées à  
 23 n'être échangée que dans une zone géographique précise ou dans un univers  
 24 prédéterminé d'acteurs. Ces monnaies prennent de nombreuses formes, aussi bien  
 25 matérielles que virtuelles. Chaque monnaie a son propre mode de fonctionnement  
 26 et de gouvernance qui répond à des besoins très différents :

- 27 - échange de service (bourse à l'emploi en base temps) ;
- 28 - échange de biens ou de services, ciblés ou non, dans une zone  
 29 marchande avec une monnaie créée ex nihilo ;
- 30 - facilitateur de paiement entre entreprises et optimisation de la  
 31 trésorerie ;
- 32 - relocalisation de l'emploi et des services de proximité ;
- 33 - rôle éducatif pour comprendre ce qu'est une monnaie et pour définir  
 34 collectivement ce qui a de la valeur ;
- 35 - etc.

36 La création de ces monnaies a fortement augmenté dans les vingt dernières  
 37 années, répondant à des demandes d'utilisateurs locaux qui souhaitaient mettre en

---

<sup>1</sup> Audition de Philippe Herlin.

1 place des services complémentaires au système monétaire traditionnel.  
 2 Aujourd'hui, plus de 2 500 systèmes de monnaie locale sont utilisés à travers le  
 3 monde. Au Canada, le LETS (Local Exchange Trading System) est un réseau  
 4 d'échange supporté par sa propre monnaie interne. Initié à l'origine à Vancouver,  
 5 le LETS s'est développé dans 30 zones canadiennes et également au Royaume-  
 6 Uni.

7 Un autre succès de création de monnaie locale est le WIR créé en Suisse  
 8 après la crise de 1929. Cette création intervient au « moment où les entreprises  
 9 n'ont plus vraiment accès à la liquidité, les entreprises sont encore là, les salariés  
 10 sont encore là, les richesses sont encore là mais il manque le billet de papier, la  
 11 monnaie pour faire les échanges. »<sup>1</sup> Ce système émet sa propre monnaie pour  
 12 faciliter les échanges économiques entre entreprises grâce à un système de débit  
 13 crédit mutualisé. Cette monnaie sert de valeur de refuge lorsque la situation  
 14 économique suisse (variations du taux de change par exemple) impacte les  
 15 entreprises locales. Pour illustrer l'utilisation de cette monnaie complémentaire,  
 16 près d'une PME sur cinq utiliserait le WIR.

17 En France, plus de 400 systèmes complémentaires existent, dont 30  
 18 monnaies locales<sup>2</sup>. On peut notamment citer :

- 19 - l'EUSKO, Monnaie locale du Pays Basque, qui représente  
 20 l'équivalent de 500 000 euros<sup>3</sup> en circulation est l'exemple de  
 21 développement de ce type de monnaies locales ;
- 22 - l'HERMES (Système d'échange local) à Bordeaux et ses alentours,  
 23 projet porté par l'association « Oublions le AAA » ;
- 24 - SEL (Système d'échange local) est un système d'échange de produits  
 25 ou de services qui se font au sein d'un groupe fermé (généralement  
 26 associatif). Le SEL permet à tout individu d'échanger des  
 27 compétences, des savoir-faire et des produits avec les autres membres  
 28 du groupe. Chaque SEL correspond à un groupe de personnes vivant  
 29 dans un même secteur géographique. Pour comptabiliser les échanges,  
 30 le SEL crée sa propre monnaie, appelée unité d'échange, le plus  
 31 souvent basée sur le temps (1 heure = 60 unités) ;
- 32 - Projet SOL (Monnaie complémentaire Sol), monnaie solidaire  
 33 dématérialisée (supports électroniques seulement) ;
- 34 - Sol-violette, à Toulouse, lancée au début 2011 pour une  
 35 expérimentation de 6 mois, est toujours en activité aujourd'hui ;

---

<sup>1</sup> Audition d'Etienne Hayem.

<sup>2 et 3</sup> Audition de Christophe FOUREL.

- 1 - Symba, en île de France permettant aux entreprises d'échanger via  
 2 une plateforme servant de chambre de compensation entre les  
 3 membres utilisant sa propre monnaie ;  
 4 - etc.

5 **Même si le nombre de monnaies est impressionnant, il s'agit de noter**  
 6 **néanmoins qu'aucune de ces monnaies, à l'exception du WIR, ne représente**  
 7 **une masse significative en termes de nombre de transactions et également de**  
 8 **montants.**

9 *1.2. Les monnaies numériques*

10 Les innovations technologiques de ces dernières années ont permis de créer  
 11 des systèmes de paiement innovant utilisant Internet et permettant d'effectuer des  
 12 transactions à dimension mondiale. Les nouvelles monnaies numériques ont  
 13 permis de développer des systèmes fiables technologiquement et permettant  
 14 d'effectuer des transactions à un coût généralement moindre par rapport aux  
 15 systèmes traditionnels.

16 L'exemple, qui sera étudié ci-dessous concerne le précurseur, le bitcoin, qui  
 17 a su se faire connaître grâce à son caractère innovant mais aussi en raison des  
 18 différents scandales que cette nouvelle monnaie a rencontrés. Il existe environ  
 19 500 monnaies numériques, aussi appelées virtuelles, dans le monde, mais le  
 20 bitcoin représente plus de 90% de l'activité. Il est probable que le bitcoin soit la  
 21 première étape vers d'autres monnaies ou systèmes monétaires qui pourront  
 22 s'appuyer sur ses forces tout en tentant de répondre à ses faiblesses.

23 D'autre part, le système instauré par bitcoin inaugure également des  
 24 révolutions dans d'autres domaines. Même si la monnaie virtuelle présente des  
 25 défauts et fait l'objet de critiques, le système dit de « blockchain<sup>1</sup> » pourrait être  
 26 utilisé dans d'autres domaines d'activité comme la certification, l'enregistrement  
 27 et la transmission de dossiers de manière sécurisée grâce aux progrès en matière  
 28 de cryptographie.

29 Pour les analyser, il s'agit de distinguer trois problématiques :

- 30 - le besoin de transparence et de gouvernance de toute monnaie pour  
 31 éviter les fraudes et les scandales ;  
 32 - le besoin de stabilité financière en répondant à tous les usages de la  
 33 monnaie et pas uniquement à la spéculation en ne fixant pas de  
 34 plafond maximum de création monétaire ;  
 35 - l'innovation technologique grâce à des outils de calcul et des  
 36 processus informatiques fiables et robustes.
- 37 • Le cas du bitcoin

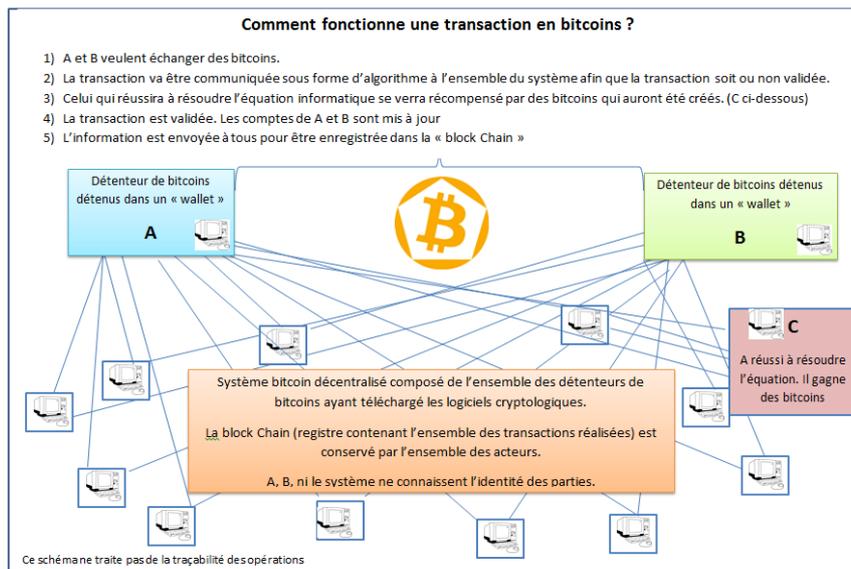
---

<sup>1</sup> Un blockchain (chaîne de blocs en français) est une base de données partagée par tous les acteurs du système de cryptage. La chaîne de blocs permet d'établir un historique horodaté de toutes les transactions. Toute personne le possédant a connaissance de l'état de chaque compte du système.

1 Comme les autres monnaies complémentaires, bitcoin n'est pas l'incarnation  
 2 de l'autorité d'un État, d'une banque ou d'une entreprise. Le système bitcoin a été  
 3 conçu en 2009 par un développeur non identifié utilisant le pseudonyme de  
 4 Satoshi Nakamoto. La valeur du bitcoin est déterminée de façon entièrement  
 5 flottante par un mécanisme algorithmique pilotant son propre système d'échange.

6 Les règles organisant l'émission monétaire sont quant à elles déterminées  
 7 uniquement par un code informatique libre qui rémunère les personnes, appelées  
 8 mineurs (qui mettent à disposition leurs outils informatiques) en bitcoins. Ainsi,  
 9 le système serait contrôlé par lui-même sans aucune intervention humaine. La  
 10 responsabilité ne pourrait donc être portée que par des ordinateurs en cas de  
 11 défaillance du système.

12 Schéma 2 : Comment fonctionne une transaction en bitcoins ?



13  
 14 Source : Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France

15 En tant que système de paiement, bitcoin se distingue par le fait que son  
 16 fonctionnement ne requiert pas l'utilisation d'une infrastructure centralisée tenant  
 17 les comptes des montants détenus afin d'assurer les transactions. Les concepteurs  
 18 de bitcoin prétendent que le système serait fiable par le seul autocontrôle des  
 19 transactions qui est effectué par les membres pour vérifier les aspects techniques  
 20 et informatiques. Par ailleurs, il n'existe aucune contrepartie réelle tangible lors  
 21 de la création d'une nouvelle unité de monnaie. En effet, la création monétaire en  
 22 bitcoin ne correspond pas à une augmentation de la richesse produite, *in fine*, lors  
 23 de l'activité productive, mais uniquement par la capacité informatique mise à  
 24 disposition. Cette affirmation n'est, à ce jour, pas démontrée.

1 Bitcoin dit reposer sur un protocole cryptographique, notamment pour,  
2 d'une part, résoudre le problème dit du double paiement, qui avait jusqu'alors  
3 empêché l'émergence d'un tel type de monnaie, et pour, d'autre part, garantir  
4 l'impossibilité de falsifier les identifiants des parties prenantes et la valeur du  
5 stock de bitcoins figurant dans les portemonnaies électroniques.

6 Contrairement aux échanges de monnaies « classiques », l'anonymat des  
7 parties rend impossible le suivi des flux. Ainsi, ce système de paiement permet  
8 d'effectuer des transactions « invisibles » et non traçables. Dans les faits, toutes  
9 les transactions sont enregistrées par le système depuis leur origine. L'ensemble  
10 des flux est ainsi traçable en fonction des numéros de comptes associés.  
11 Néanmoins, les comptes sont anonymes dans la mesure où aucune vérification  
12 des données identitaires n'est effectuée. Ainsi, à titre d'illustration, on peut savoir  
13 que le compte B312025 a échangé des bitcoins avec le compte A253654<sup>1</sup>, sans  
14 connaître ni la contrepartie dans l'échange (est-ce un bien légal ?), ni l'identité  
15 des détenteurs des comptes. De plus, dans les règles de gouvernance du bitcoin,  
16 rien interdit à une personne de disposer de plusieurs comptes... Dans la mesure  
17 où il est impossible de rapprocher des êtres humains avec des transactions, le  
18 système permet tout type de parades, y compris les transactions douteuses, voire  
19 illégales et pour le blanchiment d'argent.

20 Le nombre de bitcoins en circulation sera limité à 21 millions par la volonté  
21 de ses créateurs. Actuellement, la création de nouveaux bitcoins n'est pas liée à  
22 l'augmentation de valeur ajoutée ou de création monétaire classique (nombre de  
23 crédit etc.). La création monétaire provient de la rémunération des informaticiens  
24 ayant prêté leurs capacités informatiques. Par ailleurs, une forte concentration  
25 existe en termes de détention de bitcoins : la quantité de bitcoins détenue par  
26 chaque compte bitcoin est publique. Néanmoins, une même personne peut détenir  
27 plusieurs comptes, ce qui rend difficile à évaluer la richesse par personne. On  
28 peut néanmoins estimer que 5% des détenteurs de bitcoins auraient en leur  
29 possession plus de 80% de la masse totale<sup>2</sup>.

30 Si l'on se penche sur l'activité liée aux bitcoins, 80 000 transactions  
31 seraient effectuées chaque jour au niveau mondial pour un montant de 30  
32 millions d'euros. A titre de comparaison, au sein de l'Union européenne, 250  
33 millions de transactions sont effectuées. L'un des avantages de la technologie  
34 bitcoin repose sur la facilité d'effectuer des transactions entre deux parties à un  
35 coût moins élevé que dans le système traditionnel. A titre d'exemple, un  
36 particulier souhaitant transférer un montant en euros à un tiers dans un autre pays  
37 peut échanger ses euros (seul ou via un intermédiaire) contre des bitcoins,  
38 effectuer une transaction cryptographiée avec le tiers qui reçoit des bitcoins et  
39 qui à son tour les échangera dans sa monnaie locale s'il trouve une contrepartie  
40 pour les échanger. Ce système de transaction à moindre coût peut permettre le

---

<sup>1</sup> Numéros de compte factices.

<sup>2</sup> Audition d'Éric Larchevêque.

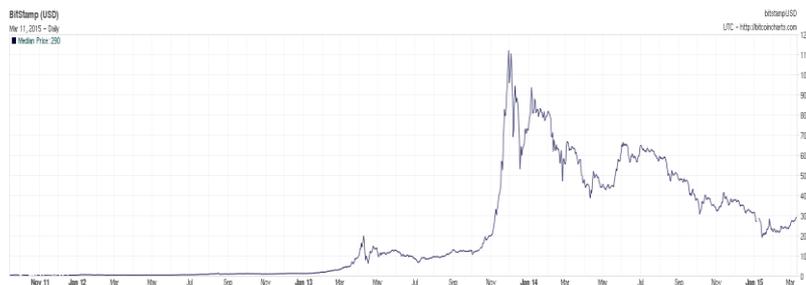
1 développement des micro-paiements internationaux et surtout faciliter l'accès.  
 2 Néanmoins, le fait de devoir passer par l'étape bitcoins en tant que monnaie peut  
 3 rester en problème avec de nombreux risques (opérationnels, de surveillance etc.)

4 Depuis sa création, le bitcoin a rencontré des problèmes graves quant à sa  
 5 stabilité et aux affaires de scandales qui l'ont touché. Outre les suspicions de  
 6 blanchiment d'argent et de trafic illicites, des scandales de gestion douteuse ont  
 7 aussi émergé chez certains acteurs du bitcoin. A l'instar de Mt Gox, la plateforme  
 8 d'échange de bitcoin qui a fait faillite en avril 2014 après avoir perdu 750 000  
 9 bitcoins représentant 440 millions de dollars et 6% de la masse totale des  
 10 bitcoins, de nombreux sites servant les intérêts des utilisateurs du bitcoin ont  
 11 rencontré des problèmes opérationnels et de sécurité (perte et vol de bitcoins par  
 12 des hackers, blanchiment, financement du trafic de drogue ou du financement du  
 13 terrorisme...)

14 Par ailleurs, l'instabilité du marché et la volatilité du cours du bitcoin pose  
 15 des problèmes de stabilité financière importante. A titre d'illustration, entre les  
 16 mois de mai 2012 et 2014, la volatilité mensuelle et quotidienne du bitcoin a  
 17 atteint respectivement 265% et 200%, à comparer avec la parité euro-dollar qui  
 18 est 40 fois moins volatile. Depuis sa création, sa valorisation a évoluée entre 1 \$  
 19 et 1163 \$ au plus haut. En ce sens, par sa volatilité, le bitcoin peut s'apparenter à  
 20 un placement spéculatif.

21 Graphique 1 : Graphique historique des cours du bitcoin

22  
 23



24 Source : <http://bitcoincharts.com/>

25  
 26

27 • Les autres monnaies numériques

28 D'autres nouvelles monnaies numériques (Litecoin, Ripple...) sont créées  
 29 régulièrement prônant une meilleure fiabilité du système, en assurant plus  
 30 d'autocontrôle ou en fournissant d'autres services. Dernièrement, l'Ether a vu le  
 31 jour et commence à connaître quelques succès. Comme le bitcoin, le nombre  
 32 maximum d'ether est prédéterminé (au maximum 15 millions d'Ethers créés

1 par an) et le modèle de création monétaire suit la même logique (attribution  
2 d'Ether en échange de résolution d'équations informatiques).

3 *1.3. Autres types de titres de paiement pouvant par extension être*  
4 *assimilées à des monnaies complémentaires (Air miles, titres*  
5 *spéciaux de paiement) ?*

6 • Le prépayé ou les titres spéciaux de paiement :

7 A l'origine, les titres spéciaux de paiement comme les chèques vacances ou  
8 les tickets restaurants permettent aux utilisateurs de déjeuner ou de se loger.  
9 L'objet de ces titres est de faciliter les échanges sur un secteur donné (le tourisme  
10 ou la restauration). En ce sens, ces titres peuvent avoir des caractéristiques  
11 communes avec les monnaies complémentaires permettant de remplir des besoins  
12 mal ou non satisfaits sur un secteur d'activité à développer.

13 De plus, ces titres ne sont pas nominatifs et peuvent être échangés et utilisés  
14 par tous. Ils peuvent également servir pour acheter d'autres biens et services  
15 (autres que la nuit d'hôtel ou le restaurant du déjeuner quotidien sur le lieu de  
16 travail), même si un encadrement des pratiques a vu le jour : on peut en effet  
17 effectuer ses achats au supermarché avec un ticket restaurant à partir du moment  
18 où l'un des produits est une denrée alimentaire. Dans ce cas, il existe bien un  
19 échange de flux, mais il manque au ticket restaurant la caractéristique  
20 d'équivalent général permettant de le qualifier de monnaie.

21 Au niveau mondial comme en France, le prépayé enregistre depuis quelques  
22 années un « boom » dans la plupart des pays (notamment aux USA où l'on attend  
23 que le marché passe de 140 milliards \$ en 2009 à près de 600 milliards \$ en  
24 2014). En matière de moyens de paiement, les titres prépayés témoignent  
25 d'importantes mutations, avec notamment la dématérialisation des traditionnels  
26 chèques. En effet, les stratégies mises en œuvre par les acteurs de ce secteur  
27 concernent la création de comptes en ligne ou de cartes permettant d'utiliser les  
28 montants disponibles de manière plus souple (fragmentation possible)

29 • Les miles des compagnies aériennes :

30 A l'origine, les miles ne servaient qu'à obtenir des kilomètres en bonus sur  
31 un vol et ces miles n'étaient obtenus qu'avec les voyages réellement effectués.  
32 Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un échange de flux car les kilomètres effectués  
33 permettent d'en effectuer d'autres. Avec le temps, les utilisateurs ont eu la  
34 possibilité d'acheter des « air miles » avec une parité fixe euro-miles. Désormais,  
35 les « air miles » peuvent permettre à l'utilisateur de payer un bien physique chez  
36 un autre commerçant (hôtels, voitures de locations, etc.). Dans ce cas, il existe  
37 bien un échange de flux et de contreparties différentes.

38 **2. Quelles sont les différences par rapport aux monnaies historiques ?**

39 La particularité principale de l'ensemble des nouvelles monnaies, qui les  
40 différencie des monnaies historiques, réside dans le rôle complémentaire qui les

1 définit. En se définissant elles-mêmes comme complémentaires, elles se  
 2 distinguent des monnaies historiques en tentant de répondre d'une manière  
 3 différente aux enjeux et rôles de la monnaie. Ainsi, ces nouvelles monnaies se  
 4 créent et se développent en essayant de rassembler des utilisateurs ayant une  
 5 même vision de la société dans laquelle ils vivent et une envie de changer l'usage  
 6 classique de la monnaie.

7 La création de ces nouvelles monnaies intervient souvent **en réponse à une**  
 8 **situation de crise économique ou sociale**. Ainsi, lorsque la monnaie  
 9 traditionnelle ne répond plus aux besoins réels ou ressentis, d'un groupe de  
 10 personnes (citoyens, acteurs économiques et politiques), ces derniers essaient de  
 11 trouver une solution différente permettant de continuer leur activité économique  
 12 et sociale. Elle peut aussi traduire de la part de leurs promoteurs, une forme de  
 13 remise en cause de systèmes qui, à leurs yeux, sont susceptibles de favoriser la  
 14 spéculation au détriment du lien social.

15 - Rôle uniquement complémentaire : les concepteurs n'envisagent pas  
 16 la disparition des monnaies traditionnelles (souveraines). C'est la  
 17 raison pour laquelle des systèmes de conversion sont parfois  
 18 possibles.

19 - Rôle économique : les défenseurs des monnaies complémentaires  
 20 estiment **qu'une monnaie complémentaire ne doit pas forcément**  
 21 **remplir toutes les fonctions économiques de la monnaie**  
 22 **traditionnelle** mais en remplir d'autres comme la recherche de lien  
 23 social et économique entre des utilisateurs. En conservant les  
 24 monnaies traditionnelles, les monnaies complémentaires peuvent  
 25 avoir des mécanismes différents et ne pas répondre à tous les critères  
 26 de base pour être considérés comme des monnaies complètes. Ainsi,  
 27 la plupart des monnaies complémentaires sont des monnaies dites  
 28 **fondantes** qui ont pour particularité de pousser les acteurs à  
 29 consommer immédiatement. Ainsi, les fonctions d'échange et d'unité  
 30 de valeur sont bien remplies. Néanmoins, l'aspect réserve de valeur et  
 31 monnaie de précaution pour épargner ne sont pas des objectifs visés.

32 - Rôle d'institution sociale et d'acceptation générale : chaque monnaie  
 33 complémentaire a son propre organe de gouvernance, qu'il soit  
 34 institutionnalisé par un code (informatique pour le bitcoin ?), ou qu'il  
 35 soit issu d'une volonté commune locale. Néanmoins des différences  
 36 quant au fonctionnement des monnaies existent ne créant pas les  
 37 mêmes conditions de création de confiance entre les parties, de  
 38 transparence (anonymat du bitcoin). Concernant le lien social, les  
 39 relations entre les utilisateurs au sein d'un même écosystème ne  
 40 peuvent être que renforcées car un sentiment d'appartenance est créé.  
 41 Dans le cas des monnaies locales, ce lien se crée par la proximité  
 42 géographique, les objectifs économiques, sociaux décidés en

1 communs et acceptés par tous et les échanges qui en découlent. Dans  
2 le cas des monnaies numériques, si les utilisateurs se rejoignent de  
3 manière virtuelle, il ne s'agit pas vraiment d'un lien d'appartenance à  
4 une communauté puisque les intérêts des uns peuvent s'opposer aux  
5 intérêts des autres et que la régulation du système leur échappe  
6 totalement. Néanmoins, avec la multiplication des monnaies  
7 complémentaires, le nombre d'écosystèmes différents peut avoir  
8 l'effet inverse de cloisonnement, de fragmentation de lien social  
9 global.

### 10 **3. De nouvelles pratiques**

11 Pour vivre, une monnaie doit être acceptée et surtout utilisée. La question  
12 est de savoir si ces nouvelles monnaies permettent de nouveaux usages, tant dans  
13 la relation de confiance entre les parties que dans l'échange « commercial ».

#### 14 *3.1. Ces nouvelles monnaies complémentaires facilitent-elles les* 15 *échanges par la proximité (monnaies locales) ou par l'innovation* 16 *technologique (monnaies numériques) ?*

17 La multiplicité des offres de paiement permet de penser que chaque  
18 personne pourrait trouver la solution idéale répondant à ses besoins en matière de  
19 paiement. Ainsi, la possibilité d'avoir le choix entre plusieurs systèmes crée le  
20 « sur-mesure » au sein d'un même système regroupant les usagers en fonction de  
21 leurs affinités.

22 Dans le cas des monnaies locales, des dispositions peuvent prévoir la  
23 participation des usagers au mode de gouvernance ; ils peuvent donc faire part de  
24 leurs besoins et les mettre en œuvre. Concernant la facilité des échanges, si  
25 l'objectif du système concerne un autre domaine comme la sécurité par exemple,  
26 les étapes de transactions peuvent rallonger les délais. En revanche, si l'objectif  
27 de la monnaie locale est de rapprocher les usagers en leur facilitant les  
28 transactions grâce à la proximité, elle répondra alors aux besoins de fluidité et de  
29 facilitation de l'échange.

30 Dans le cas des monnaies numériques, certaines transactions sont facilitées,  
31 notamment avec l'étranger car cela règle les problématiques de délais liés aux  
32 virements internationaux régis par des réglementations bancaires. Les monnaies  
33 numériques, par le fait qu'elles prônent la confidentialité des parties ne  
34 permettent que l'échange de flux monétaires sans contact humain. Cette absence  
35 de réglementation et l'anonymat des transactions peuvent faciliter les fraudes, le  
36 blanchiment d'argent et le commerce illégal.

37 Si les monnaies locales au sein de leur écosystème permettent de faciliter  
38 les transactions et de créer des liens entre les êtres humains, on peut s'interroger  
39 sur les échanges avec l'extérieur. La compartimentation au sein de nombreux  
40 systèmes régis par des règles différentes peut entraîner des difficultés pour les  
41 échanges entre systèmes. En effet, hormis les problématiques de conversion

1 possible ou non dans d'autres monnaies, le cloisonnement au niveau local ou au  
 2 sein d'un groupe d'individus, s'il peut permettre de faciliter les échanges à ce  
 3 niveau, peut poser problème dès que l'on passe à une plus grande échelle.

#### 4 3.2. *Quelles sont les incidences sur les coûts de transaction ?*

5 La diversité d'offres de paiement et de monnaies proposées par ces  
 6 nouveaux acteurs peut, à première vue, sembler bénéfique pour les utilisateurs  
 7 qui pourront tirer profit du jeu de la concurrence, trouver une alternative au  
 8 système bancaire traditionnel en faisant potentiellement baisser le coût du  
 9 paiement, (selon des estimations de la commission européenne, ce coût se  
 10 monterait à 1% du PIB), ou en réduisant les difficultés liées aux anciens moyens  
 11 de paiement (délais raccourcis, offres sur mesure et adaptées à l'utilisateur,  
 12 transactions internationales...).

13 En revanche, au regard des différences des systèmes de paiements ou des  
 14 nouvelles monnaies, il est nécessaire d'avoir une approche en coût complet. S'il  
 15 peut être aisé de comparer les coûts de transaction lorsqu'il s'agit d'une  
 16 commission fixée au préalable, il existe dans tous les systèmes de paiement, y  
 17 compris traditionnels, des coûts :

- 18 - « d'acquisition » du nouveau système pour les utilisateurs : équipement,  
 19 mises à jour informatique, impression de bons ou de monnaie locale ;
- 20 - d'assurance pour bénéficier de la sécurité quant aux flux ou en cas  
 21 d'absence du risque de non finalisation de la transaction et donc de perte  
 22 financière ;
- 23 - d'usage comme le coût pour effectuer le change avec d'autres monnaies.

24 De manière générale, le besoin de transparence relative quant aux coûts  
 25 réels liés aux paiements et aux monnaies participe aux besoins de certains  
 26 usagers de mieux comprendre le fonctionnement en étant acteur d'un nouveau  
 27 système. Dans le cas des monnaies locales, les décisions et les règles de  
 28 gouvernance peuvent généralement être arrêtées en communauté avec pour  
 29 objectif d'obtenir des décisions consensuelles. A titre d'exemple, dans le cadre  
 30 du Sol Violette à Toulouse, « les citoyens, les entreprises, les commerces vont se  
 31 réunir pour définir ensemble à quoi va ressembler leur monnaie et comment elle  
 32 va fonctionner. Pendant un an et demi d'expérience, sur plusieurs groupes  
 33 différents (le cercle des commerçants, le cercle des citoyens, le cercle des  
 34 partenaires locaux, le cercle des financiers, etc.), l'ensemble des décisions ont été  
 35 prises à zéro objection »<sup>1</sup>. Cette volonté de comprendre le fonctionnement en  
 36 prenant part au système ne peut être que bénéfique pour les utilisateurs et les  
 37 citoyens, y compris sur ceux qui souhaitent baisser leurs coûts de transaction.

38 Au regard des différences de présentation des coûts entre les différentes  
 39 solutions proposées, il est très difficile de les quantifier et les comparer, mais la

---

<sup>1</sup> Audition d'Etienne Hayem.

1 concurrence et le bon exemple de certaines innovations permettront d'améliorer  
2 la transparence et donc la comparabilité.

3 *3.3. Quels sont les risques et les avantages du développement de ces*  
4 *nouvelles monnaies ?*

5 • Pour les utilisateurs :

6 Les nouvelles monnaies ou les nouveaux moyens d'échanger sont toujours  
7 issues d'initiatives privées pour répondre à des insatisfactions par rapport à la  
8 monnaie traditionnelle. A partir de ce postulat, les utilisateurs de ces nouvelles  
9 monnaies acceptent ou non, les conditions de leurs utilisations et surtout leurs  
10 conséquences. Il n'y a aucune obligation pour les utilisateurs d'un territoire  
11 d'utiliser les monnaies complémentaires étant donné que la monnaie souveraine  
12 continue de pouvoir être utilisée.

13 Ces monnaies sont pour la plupart issues de décisions collectives qui  
14 permettent aux utilisateurs de s'intéresser aux sujets économiques et financiers.  
15 En ce sens, le rôle éducatif et pédagogique de ces nouvelles monnaies peut être  
16 souligné. Il peut favoriser une appropriation par les citoyens de décisions  
17 concernant la monnaie et, par-là, une extension de l'exercice de la démocratie.  
18 Selon Etienne Hayem<sup>1</sup>, « on utilise tous de la monnaie mais on ne sait pas ce que  
19 c'est, on ne sait pas comment elle est créée, d'où elle vient. On veut tous faire la  
20 banque quand on joue à des jeux de société mais dans la vraie société, on ne sait  
21 pas comment fonctionne la monnaie. »

22 Néanmoins, à côté des avantages liés aux objectifs individuels dans les  
23 échanges, certains risques pourraient apparaître.

24 - La multiplication de nombre de monnaies possibles peut conduire au  
25 risque d'avoir des perceptions de valeurs différentes pour un même  
26 bien. Comment suivre l'ensemble des taux de conversion de ces  
27 monnaies par rapport à son salaire qui est versé dans une autre  
28 monnaie ? Les monnaies sont-elles toutes convertibles ? Comment  
29 conserver son pouvoir d'achat ou pouvoir choisir dans quelle monnaie  
30 effectuer son achat ?

31 - L'avantage des monnaies complémentaires pour les utilisateurs est de  
32 créer du lien entre les acteurs. Cela se vérifie aisément en remarquant  
33 que les zones ayant mis en place des systèmes locaux voient les  
34 transactions entre individus de cette zone augmenter<sup>2</sup>. L'exemple de

---

<sup>1</sup> Audition d'Etienne Hayem.

<sup>2</sup> Audition d'Etienne Hayem : à la fin des années 90, « dans une favela au Brésil, la plupart de la richesse sortait de la favela. Joaquim Melo et les personnes de la favela commencent à s'organiser et à dire : « Et si l'on créait une monnaie qui nous permette de relocaliser la richesse ? Plutôt que d'aller dépenser en Coca et en redevance télé à l'extérieur de la favela, on a des richesses à l'intérieur, on va donc collectivement s'encourager, pour ne pas dire se forcer ou s'engager à consommer entre nous. 15 ans plus tard, 3 600 emplois ont été créés. Au départ, 95 % des richesses étaient dépensés à l'extérieur de la favela et 5 % au niveau local. Aujourd'hui c'est l'inverse, on est à 95 % au niveau local et à 5 % à l'extérieur ».

1 Palmas, au Brésil, illustre ce phénomène en ayant relocalisé emplois  
2 et activités économiques au sein d'une zone. En revanche cette  
3 multitude d'écosystème crée-t-elle du lien sur une société dans sa  
4 globalité ? N'est-on pas en train de cloisonner, les individus par leurs  
5 aspirations en matière monétaire ?

6 - L'autre risque qui en découle est d'être déconnecté de la réalité  
7 économique d'un pays. L'exemple du WIR permet d'illustrer ce  
8 phénomène : en temps de crise, les entreprises suisses préfèrent  
9 utiliser le WIR pour se protéger des perturbations sur le taux de  
10 change suisse. Ainsi, les entreprises **localement** peuvent continuer à  
11 produire et à échanger localement ou au sein d'un écosystème  
12 prédéfini. La problématique de déconnection apparaît néanmoins si la  
13 situation perdure et que les acteurs ne peuvent plus échanger à  
14 l'international en raison d'un taux de conversion défavorable avec les  
15 monnaies souveraines.

16 • Pour les acteurs économiques

17 Compte-tenu de la multiplication des offres de nouveaux moyens de  
18 paiement et de nouvelles monnaies, une certaine confusion semble naître chez les  
19 utilisateurs potentiels. En effet, de nouvelles solutions s'offrent déjà aux acteurs  
20 économiques (Commerçants mais aussi entre entreprises). Ces nouvelles  
21 solutions offrent une alternative aux moyens de paiement traditionnels régis par  
22 les acteurs traditionnels (État et banques). Les nouveaux entrants sur ce marché  
23 prônent une meilleure efficacité et un coût moindre. De plus, l'effet marketing  
24 n'est pas à oublier : un commerçant souhaitant attirer de nouveaux  
25 consommateurs peut opter pour des nouveaux moyens de paiement ou de  
26 nouvelles monnaies « tendance » pour capter sa cible de clientèle. Ainsi, le  
27 bitcoin a pu être proposé par certains commerçants afin de rajeunir leur image.  
28 L'effet d'annonce dans les media a aussi permis à ces commerçants une publicité  
29 gratuite. On a pu se demander comment ces commerçants géraient le risque de  
30 conversion dans la monnaie classique, ou le double affichage de prix. Dans les  
31 faits, les bitcoins étant détenus à plus de 80% par moins de 5% des utilisateurs,  
32 ces derniers préfèrent les conserver dans l'attente d'une augmentation de la  
33 valeur. De plus, il s'avère que bon nombre des commerçants ayant communiqué  
34 sur la mise en œuvre du paiement en bitcoins sur leurs sites internet ont  
35 finalement décidé de retirer cette possibilité. Cela a permis de communiquer sur  
36 la marque...

37 Si l'on se place du côté des commerçants de détail, les nouveaux  
38 instruments de paiement tels que la technologie sans contact permettra  
39 d'effectuer des transactions de petits montants. Si l'on se place du côté des  
40 e-commerçants, les portefeuilles virtuels permettent de se libérer des frais  
41 bancaires et de cartes bancaires.

1           Toutefois, la confusion entre monnaies et instruments de paiement peut  
2 susciter des incompréhensions de la part des acteurs économiques. Comment ces  
3 derniers pourront-ils choisir le bon moyen de paiement qui perdurera dans  
4 l'avenir ? La solution choisie, qui nécessite souvent pour le commerçant un  
5 investissement non négligeable de départ, existera-t-il encore l'année prochaine ?

6           D'autre part, les acteurs proposant ces nouvelles solutions ne sont pas  
7 régulés dans le sens où ils ne doivent pas satisfaire aux normes établies depuis  
8 des décennies en matière de contrôle et de garanties financières. Prenons  
9 l'exemple d'un commerçant décidant d'utiliser une monnaie virtuelle d'un acteur  
10 non domicilié en France. Le commerçant n'a dans ce cas ni garantie, ni recours  
11 quant à cet intermédiaire. Il existe donc un risque non négligeable de ne pas  
12 récupérer le montant de la transaction. Dans les faits, il s'avère que les  
13 commerçants acceptant les bitcoins comme moyens de paiement utilisent des  
14 intermédiaires, appelés acquéreur, qui effectuent le change en direct sans faire  
15 peser le risque sur le commerçant<sup>1</sup>. Le risque porte donc sur le choix de ces  
16 acquéreurs et sur leur capacité à honorer leurs promesses, car le commerçant ne  
17 conserve pas de bitcoins.

18           Avec cette multiplication d'offre de monnaies, pour attirer de nouveaux  
19 clients, un acteur économique pourrait être contraint à devoir accepter des  
20 transactions dans une nouvelle monnaie. Dans le cas des monnaies souveraines,  
21 ce dernier a la possibilité de s'appuyer sur des taux de change officiels. Dans le  
22 cas des nouvelles monnaies complémentaires, il devra faire confiance à la parité  
23 indiquée pour afficher ses prix. Il existe un risque opérationnel important quant à  
24 l'affichage des prix et à la vraie valeur des produits ou services.

25           • Pour les pouvoirs publics

26           Avec l'apparition en nombre de ces nouvelles monnaies complémentaires,  
27 les pouvoirs publics et les banques centrales sont traditionnellement prudents et  
28 prônent les caractéristiques traditionnelles des monnaies souveraines. Ces  
29 derniers avancent généralement le risque pour les utilisateurs de ne pas utiliser la  
30 monnaie souveraine et estiment que les utilisateurs portent seuls ce risque.

31           Au nom de la l'objectif de stabilité financière et de surveillance de l'activité  
32 économique, l'État devrait réguler ces nouveaux acteurs, ce qu'il hésite pourtant  
33 à faire.

34           Néanmoins, toutes les monnaies complémentaires ne se valant pas aux yeux  
35 de l'État et de l'intérêt collectif, des nuances sont à apporter.

36           Dans le cas des monnaies locales complémentaires, l'État leur reconnaît  
37 une utilité solidaire permettant de redynamiser un secteur et d'éviter la  
38 précarisation de certain. Ces monnaies sont aussi utilisées pour créer du lien  
39 social et le sentiment d'appartenance à un groupe. Ainsi, la loi n°20147-856 du  
40 31 juillet 2014 a introduit ce concept dans le Code monétaire et financier afin

---

<sup>1</sup> Audition d'Éric Larcheveque.

1 d'encadrer les pratiques et de réguler les acteurs. Les actifs doivent être  
2 conservés auprès d'un établissement de crédit. Une garantie de remboursement  
3 au pair et un dispositif de contrôle interne et de lutte contre la fraude doivent être  
4 mis en place.

5 Concernant le bitcoin et les autres monnaies numériques, les États ne  
6 réagissent pas tous de la même manière. Certains prônent l'auto régulation par  
7 ses utilisateurs (États-Unis) tandis que d'autres interdisent formellement son  
8 utilisation (Chine, Russie). Cette décision chinoise a été prise en raison de  
9 l'importance de l'activité exercée sur son territoire : 30 % des bitcoins en  
10 circulations étaient détenus par des personnes vivant en Chine fin 2013<sup>1</sup>. A titre  
11 de comparaison, le taux de détention en Europe serait de 9%<sup>2</sup>. Pour la France,  
12 aucune position officielle par rapport à l'interdiction d'utiliser cette monnaie  
13 virtuelle n'a été formalisée : il n'est pas interdit de détenir des bitcoins et il est  
14 même demandé de mentionner le nombre de bitcoins détenus dans sa déclaration  
15 d'impôts dès 2015. Néanmoins, les pouvoirs publics, au travers de ses  
16 institutions, alertent régulièrement sur les risques liés à ces monnaies virtuelles  
17 dans leur forme actuelle : risque de liquidité en raison de la faible profondeur de  
18 marché ; risques financiers liés à la volatilité du cours, risque de contournement  
19 des règles de lutte anti blanchiment et de lutte contre le financement terroriste ;  
20 risques opérationnels de failles du système ou de piratages informatiques.

21 D'un point de vue juridique, la banque de France considère que les  
22 monnaies virtuelles ne sont pas des monnaies ayant cours légal et rappelle que les  
23 commerçants peuvent refuser d'honorer une transaction sans contrevenir aux  
24 dispositions de l'article R642-3 du Code pénal. Ces monnaies ne peuvent pas non  
25 plus être considérées comme des moyens de paiement dans la mesure où il  
26 n'existe pas de garantie de remboursement au pair. En effet, un détenteur de  
27 bitcoins peut revendre ses bitcoins uniquement s'il trouve un acquéreur. Dans le  
28 cas d'une crise de confiance, il est probable que la demande soit nulle et que les  
29 détenteurs se retrouvent « bloqués ».

30 D'un point de vue économique, elles remplissent imparfaitement les  
31 fonctions de base d'une monnaie, notamment celle de réserve de valeur au regard  
32 de la non garantie de convertibilité au pair et à la volatilité du cours. Les  
33 pouvoirs publics sont dans une situation ambivalente par rapport à ces monnaies :  
34 il serait trop tard pour empêcher leur création et il serait dommage de ne pas  
35 profiter des avantages qu'elles procurent en matière de diversité d'offres et de  
36 baisses de coût. Néanmoins, un besoin d'encadrement des pratiques se fait  
37 ressentir pour pouvoir suivre les flux et garantir la stabilité financière.

38  
39

---

1 Le 28 février 2014, à la suite de cette interdiction, des demandes de rachats massifs sur la plateforme d'échange de bitcoins MtGox n'ont pu être honorées. MtGox s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites au Japon, évoquant la perte d'un demi-milliard de dollars en monnaie virtuelle qui lui aurait été volé.

<sup>2</sup> Audition de Frédéric Hervo.

### 1 III - CONSÉQUENCES

2 L'état des lieux effectué dans la deuxième partie de ce rapport a permis  
 3 d'illustrer la multiplication des monnaies complémentaires. Comme déjà  
 4 mentionné, aucune monnaie complémentaire n'a pour le moment l'ambition de  
 5 détrôner les monnaies historiques. Elles ont été créées comme des compléments  
 6 permettant de répondre à des besoins non satisfaits par un groupe d'acteurs.  
 7 Notons néanmoins que, rapporté à l'ensemble des transactions monétaires  
 8 effectuées, la proportion de nouvelles monnaies reste très marginale<sup>1</sup>.  
 9 Néanmoins, ce phénomène de création de nouvelles monnaies et de nouvelles  
 10 pratiques dans l'échange doivent être analysés pour comprendre les opportunités  
 11 en devenir et identifier les risques qui pourraient en découler. L'objet de la  
 12 présente partie est donc de répondre à des questions précises pour illustrer les  
 13 conséquences de ces nouvelles monnaies pour la société, l'individu, l'économie,  
 14 et sur la régulation.

#### 15 A. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LA SOCIÉTÉ ET SUR 16 L'INDIVIDU ?

##### 17 1. Ces nouvelles monnaies créent-elles du lien social ? Y a-t-il un 18 nouveau sentiment d'appartenance ?

19 Les monnaies locales complémentaires ont pour but de rassembler des  
 20 individus autour d'une même cause, celle de permettre d'échanger différemment.  
 21 Quelle que soit la forme que prennent ces nouvelles monnaies, les acteurs se  
 22 rassemblent et discutent des contours de la création d'une monnaie répondant à  
 23 des besoins insatisfaits quant à l'usage de la monnaie traditionnelle.

24 En favorisant le développement de pratiques économiques fondées sur des  
 25 formes de mutualisation des pouvoirs de décision, les nouvelles monnaies  
 26 indiquent une voie d'évolution possible de nos sociétés vers plus de démocratie  
 27 en matière économique et sociale. Si le volume des communautés ainsi  
 28 constituées devait un jour devenir significatif au regard de l'économie dans son  
 29 ensemble, des craintes pourraient être formulées quant à un risque de  
 30 fractionnement de l'économie et d'affaiblissement de la cohésion nationale. Au

---

<sup>1</sup> Extrait de l'audition de M. Fourel : « L'enquête que nous avons faite date de mars 2014, mais les chiffres ont beaucoup évolué depuis. Nous avions sur la vingtaine, à l'époque, de dispositifs en circulation, une masse monétaire moyenne en circulation de l'ordre de 26 000 équivalents euros - vous voyez que c'est extrêmement modeste - mais avec une amplitude très forte puisque dans l'enquête, nous avons un minimum à 1 600 euros, donc une masse monétaire de 1 600 équivalents euros, ce qui est extrêmement faible, et à l'autre extrême un maximum de 245 000 équivalents euros. C'est ce qui me permet de faire tout de suite une petite incise pour dire que ces chiffres évoluent très vite parce que les 245 000 équivalents euros de masse monétaire étaient les chiffres donnés par le projet Eusko qui est la monnaie qui a été mise en place fin 2013, au Pays Basque. À l'heure où je vous parle, leur masse monétaire a déjà atteint près de 500 000 euros, donc vous voyez que c'est une monnaie qui se développe extrêmement vite. »

1 stade actuel de développement des nouvelles monnaies, cette question est en tout  
2 état de cause très loin de se poser.

3 Les monnaies numériques quant à elles créent de nouveaux modes  
4 opératoires technologiques entre les utilisateurs, qui ne sont pas basées sur le  
5 contact humain. Les objectifs d'anonymat des transactions et le fait de placer  
6 l'outil informatique au centre du système rendent impossibles la construction de  
7 lien social entre les individus.

## 8 **2. Existe-t-il une nouvelle relation de confiance avec ces nouvelles** 9 **monnaies ?**

10 Une monnaie complémentaire ne va exister que si elle est utilisée et  
11 acceptée par un groupe d'utilisateurs. La confiance dans le système semble être la  
12 condition sine qua non pour perdurer.

13 En cas de crise de confiance, comme pour une monnaie traditionnelle, les  
14 échanges seront bloqués et la monnaie ne sera plus utilisée par ses membres.

15 Les systèmes d'échange locaux et les monnaies locales ont souvent été  
16 implantés en raison de besoins non remplis par les monnaies traditionnelles et par  
17 les sociétés dans lesquelles les individus évoluent. Souvent, le besoin de  
18 travailler localement dans un écosystème à dimension plus humaine permet de  
19 créer un sentiment d'appartenance à un groupe, d'être mieux compris et de  
20 recréer les conditions favorables à l'établissement d'un sentiment de confiance  
21 entre les membres.

22 Le bitcoin et les monnaies numériques renvoient en partie à une méfiance  
23 des systèmes traditionnels de paiement. Les utilisateurs de ces monnaies  
24 virtuelles ne se font pas confiance entre eux, mais estiment que la cryptographie  
25 et le réseau « peer to peer » entre ordinateurs leur assurent des transactions  
26 sécurisées dans un contexte de confiance.

27 Les failles sécuritaires et l'anonymat des concepteurs et utilisateurs du  
28 Bitcoin quant à leurs véritables intentions, le fait que cette monnaie soit détenue  
29 par un petit nombre d'utilisateurs, peut questionner sur le système et sur la  
30 confiance qu'on peut lui accorder. Ainsi, ces utilisateurs auraient-ils une  
31 confiance plus grande envers les machines qu'envers les autres êtres humains ?

## 32 **B. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE ?**

### 33 **1. Ces nouvelles monnaies modifient-elles le tissu économique interne** 34 **(Facilitent-elles l'activité économique ? Sont-elles créatrices ou** 35 **destructrices d'emploi ?)**

36 Les monnaies complémentaires permettant de répondre à des besoins non  
37 satisfaits par l'utilisation des monnaies traditionnelles et de remplir d'autres  
38 objectifs. Il est clair que certaines pourront faciliter l'activité économique,  
39 d'autres devenir une entrave (en cas de faillite des systèmes, par exemple). Il est

1 délicat de répondre de manière générale sur cette question étant donné la pluralité  
2 des monnaies et des systèmes monétaires. Il s'agit donc de faire du cas par cas.

3 Lorsqu'il s'agit de répondre à une redynamisation d'une zone géographique  
4 touchée par des problèmes d'emploi et de paupérisation, la monnaie  
5 complémentaire peut permettre aux personnes d'échanger des services et de  
6 survivre. Cela peut aussi permettre de relocaliser certains commerces grâce à une  
7 monnaie utilisable uniquement dans un secteur donné. Bien que non mesurable  
8 actuellement, la nouvelle monnaie, lorsqu'elle favorise les circuits courts,  
9 apparaît créatrice de valeur en facilitant les activités économiques et en  
10 contribuant à la préservation de l'environnement.

11 Au Brésil, des habitants des favelas ont réussi à redynamiser leurs quartiers  
12 en créant une monnaie locale uniquement utilisable dans les commerces de  
13 proximité. Cela a permis de favoriser une reprise de l'activité économique locale.  
14 Forte de son succès, de nouveaux commerces se sont installés et l'usage de la  
15 monnaie souveraine a repris le dessus.

16 A l'inverse, dans le cas des monnaies numériques, l'avantage prôné par ses  
17 utilisateurs est la faiblesse des coûts de transaction. Cela s'explique par le fait  
18 que moins d'intermédiaires sont sur la chaîne de valeur. De ce fait, si le modèle  
19 se développait, est-ce que l'augmentation du nombre d'informaticiens  
20 compenserait la baisse d'emplois bancaires ou de fournisseurs de cartes et  
21 terminaux de paiement ?

## 22 **2. Ces nouvelles monnaies permettent-elles une création monétaire ?**

23 Dans le cas des monnaies souveraines, la création de monnaie par les  
24 banques dépend de la demande de crédit émanant des entreprises ou des  
25 ménages.

26 Une des caractéristiques les plus importantes de la monnaie est qu'elle  
27 permet le développement du crédit. Par leur pouvoir de création monétaire, les  
28 banques peuvent rendre disponibles aujourd'hui les fonds permettant la  
29 réalisation de projets qui ne produiront que plus tard leurs effets – création  
30 d'emplois et de richesses nouvelles, amélioration du bien-être de la population. À  
31 l'exception du WIR, les monnaies complémentaires excluent par construction  
32 cette possibilité : leur objet se limite à être échangées contre des biens et des  
33 services, et non à servir de base à un système de collecte de dépôts et de crédit.  
34 De même, le bitcoin et autres systèmes analogues excluent délibérément tout  
35 processus de création monétaire par le crédit. Ces limitations distinguent  
36 radicalement les monnaies complémentaires des systèmes monétaires sur lesquels  
37 est fondée l'économie moderne, à l'échelle nationale, à l'échelle européenne et  
38 sur le marché mondial.

39 Ainsi ces monnaies permettent un échange entre deux parties qui ont d'ores  
40 et déjà les capacités financières (monnaies locales) ou les capacités d'honorer le  
41 service en contrepartie (systèmes d'échanges locaux).

1 Sans crédit, il n'y a pas d'augmentation de la masse monétaire.

2 Seul le WIR permet aux entreprises de recourir au crédit car une institution  
3 financière a été intégrée au système. D'autres systèmes locaux pourraient donc  
4 proposer demain de faire crédit aux usagers sous certaines conditions.

### 5 **3. Les nouvelles monnaies sont-elles inflationnistes ou déflationnistes ?**

6 Les monnaies complémentaires qu'elles soient numériques ou locales n'ont  
7 pas pour vocation de se substituer aux monnaies souveraines. Elles sont créées en  
8 réponse à des besoins spécifiques par des individus qui considèrent les monnaies  
9 souveraines comme inadaptées, ou encore incomplètes face à certaines situations.

10 Les créateurs de ces monnaies complémentaires ont donc des objectifs  
11 différents :

12 Dans le cas des monnaies locales, l'objectif est d'augmenter les flux de  
13 transaction sur un secteur d'activité géographique, économique ou social. En ce  
14 sens, les monnaies sont définies dans leurs objectifs comme des monnaies  
15 **fondantes** : le fait de conserver et d'utiliser ces monnaies comme des monnaies  
16 de précaution (d'épargne) n'est pas compatible avec l'objectif d'échanger et de  
17 consommer. Ainsi, la valeur de cette monnaie baisse avec le temps qui passe et  
18 pousse les utilisateurs à consommer le plus rapidement. Un bien ou un service  
19 coûtera ainsi plus cher demain qu'aujourd'hui car il faudra plus d'unités de cette  
20 monnaie. Selon les concepteurs de ces monnaies fondantes, il peut s'agir d'une  
21 réponse aux défauts de « la monnaie capitaliste qui se thésaurise et qui se  
22 concentre entre quelques mains »<sup>1</sup>.

23 Dans le cas des monnaies virtuelles, telles que le Bitcoin, on se trouve à  
24 l'opposé de la logique de consommation immédiate. Il est vrai que l'avantage  
25 principal de ces nouvelles monnaies réside dans le pouvoir d'effectuer des  
26 transactions très rapidement à un coût inférieur. Néanmoins, dans les faits, on se  
27 rend compte que le nombre de bitcoins utilisés dans ce but est très faible, que la  
28 plupart de ces unités ne sont détenus que par un faible nombre d'utilisateurs qui  
29 ont décidé de conserver ces unités de valeur.

30 Le fait que le nombre de bitcoins en circulation soit limité à 21 millions à  
31 terme laisse penser que les premiers utilisateurs estiment qu'en patientant la  
32 valeur ne pourra qu'augmenter grâce au jeu de l'offre et de la demande. Le  
33 bitcoin joue dans ce cas le rôle d'un placement financier. On peut se demander  
34 pourquoi le nombre d'unités est limité. Les partisans du Bitcoin expliquent cette  
35 limitation en se référant à l'Étalon Or estimant que les bitcoins sont l'« or  
36 numérique<sup>2</sup> » de demain<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Audition d'Etienne Hayem

<sup>2</sup> Audition de Philippe Herlin

<sup>3</sup> Or un système monétaire basé sur l'Étalon Or est déflationniste. C'est ce qui avait amené son abandon lors de la crise des années 1930.

1           **4. Créent-elles des nouveaux modèles d'affaires ?**

2           L'émergence et le nombre de ces nouvelles monnaies complémentaires  
3 modifie l'écosystème du monde monétaire et des moyens de paiement. Ainsi, de  
4 nouveaux acteurs non bancaires proposent des nouveaux moyens d'échanger. Ces  
5 nouveaux acteurs, en s'intégrant dans la chaîne de valeur classique modifient les  
6 comportements et les usages.

7           Dans le cas des monnaies complémentaires locales, de nouveaux modèles  
8 d'affaires émergent pour par exemple redynamiser une zone géographique,  
9 favoriser les transactions entre entreprises en réduisant les délais de paiement et  
10 les coûts.

11           Dans le cas des monnaies numériques, il ne faut pas se concentrer sur le  
12 bitcoin qui n'est que la première étape d'un changement en matière de paiements.  
13 **Le bitcoin a des défauts majeurs qui ont été décrits dans cet avis.** Néanmoins,  
14 la technologie qu'il utilise restera le point de départ d'un bouleversement  
15 technologique permettant à d'autres acteurs de proposer des solutions améliorant  
16 le cadre de circulation des données de manière viable, transparente et utile à nos  
17 sociétés d'un point de vue technologique. La réduction des coûts,  
18 l'affranchissement des contraintes géographiques et physiques et le fait de  
19 proposer une alternative aux moyens de paiements classiques (virements,  
20 prélèvements, cartes bancaires) pourrait entraîner une nouvelle manière  
21 d'effectuer des transactions.

22           La chaîne de valeur des moyens de paiement a toujours su évoluer avec les  
23 usages et les nouveaux besoins des utilisateurs. Les acteurs traditionnels ont dû  
24 notamment améliorer la sécurité des transactions afin d'éviter les fraudes. Ces  
25 évolutions technologiques ont aussi été accompagnées de réglementations  
26 applicables aux acteurs eux-mêmes qui doivent d'une part être régulés et  
27 contrôlés pour ces activités, et d'autre part, disposer de fonds propres suffisants  
28 pour éviter qu'une erreur opérationnelle entraîne une faillite et des pertes pour les  
29 utilisateurs.

30           Les nouveaux acteurs, plus souvent issus des secteurs des nouvelles  
31 technologies que des secteurs bancaires et de sécurité transactionnelle, proposent  
32 de nouvelles solutions, moins coûteuses, notamment en raison des faibles  
33 exigences réglementaires qui leurs sont imposées. Dès lors, la chaîne de valeur  
34 est modifiée pour servir des besoins différents qui ne tiennent pas forcément  
35 compte de la sécurité des avoirs des utilisateurs, car on peut se demander quelles  
36 seraient les conséquences pour les commerçants et les utilisateurs d'une faillite  
37 d'un acteur ? Quel serait le droit applicable ? Comment les transactions en cours  
38 seraient-elles ou non prises en compte ?

39           Dans l'hypothèse où le système mathématique d'échange de données  
40 cryptographiées, d'enregistrement et de conservation serait utilisé dans d'autres  
41 domaines que la monétique, de nouveaux modèles d'affaires pourraient émerger.  
42 Cette révolution du numérique et de la transmission sécurisée de données

1 pourrait faciliter l'authentification et la conservation de certains documents (actes  
2 notariés par exemple).

3 **5. Quel est le modèle de contribution sociale de ces nouvelles monnaies ?**

4 Sauf cas particuliers, ces monnaies et leurs concepteurs considèrent que  
5 leur rôle et leurs objectifs contribuent à eux seuls au bien être de la société.

6 Les monnaies locales complémentaires ont souvent comme but d'aider des  
7 zones défavorisées en redynamisant les échanges, en permettant aux utilisateurs  
8 d'échanger des heures de travail ou des produits en dehors du système qui les a  
9 souvent exclus. **Cette mission qu'elles se donnent d'agir dans un but altruiste**  
10 **les dédouane-elles de participer à la vie collective, à contribuer au**  
11 **financement public ?**

12 On entend par contribution sociale, les impôts, taxes, contributions,  
13 redevances ou tout autre prélèvement, de nature sociale et fiscale, qui participent  
14 aux recettes publiques.

15 Dans le cas du bitcoin, l'anonymat des transactions permet difficilement  
16 pour les autorités de suivre les flux et de comprendre si les transactions sont de  
17 l'ordre du privé ou de la transaction marchande nécessitant des obligations  
18 déclaratives et les paiements correspondants. Les utilisateurs de ces monnaies  
19 sont donc seuls responsables de déclarer spontanément leurs revenus personnels  
20 et/ou professionnels afin de contribuer au financement public.

21 Certains systèmes d'échanges entre entreprises sont néanmoins mieux  
22 organisés et prévoient a minima des dispositifs de déclaration de revenu, et la  
23 prise en compte dans les bilans de fin d'année.

24 Il semble que les systèmes devraient a minima promouvoir la transparence  
25 et la déclaration des opérations dans leurs règles de fonctionnement. Les  
26 monnaies complémentaires concernées ne pourront pas être assimilées à de  
27 l'économie souterraine. Dans tous les cas, ces systèmes ne doivent pas être des  
28 incitateurs à la fraude ou à la triche fiscale.

29 Dans le cas des projets à but uniquement d'aide à des populations  
30 précarisées, il existe des aides en France qui pourraient leur être allouées afin de  
31 compenser la « non facturation » des contributions fiscales. En revanche, il existe  
32 un conflit d'intérêt à ce que les systèmes eux-mêmes décident de cette  
33 qualification. La décision doit appartenir à la société dans son ensemble.

34 Dans les autres cas, s'il n'y a ni déclaration fiscale, ni paiement de  
35 contribution sociale, une entité (collectivité, groupe d'utilisateurs...) doit pouvoir  
36 chiffrer ce manque à gagner pour la collectivité et le compenser.

1 C. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES AU PLAN DE LA RÉGULATION ?

2 **1. La stabilité financière est-elle menacée (impact sur les variations de**  
3 **parité des devises) ?**

4 Lorsque l'on parle de stabilité financière, il s'agit de se placer au niveau  
5 macroéconomique. Ainsi, la question est de savoir si l'émergence de ces  
6 nouvelles monnaies complémentaires déstabilise les marchés monétaires  
7 traditionnels.

8 Sur le principe, le nombre de monnaies complémentaires, numériques ou  
9 locales pourrait déstabiliser les marchés de change globaux dans la mesure où le  
10 nombre de parités à calculer et suivre pourrait créer des erreurs opérationnelles  
11 ayant des conséquences sur les devises classiques.

12 De plus, une crise de confiance au sein d'une ou de plusieurs monnaies  
13 complémentaires pourraient également déstabiliser le système dans sa globalité  
14 par contagion.

15 Néanmoins, au regard du poids actuellement très faible de ces nouvelles  
16 monnaies par rapport aux monnaies souveraines, la probabilité d'une  
17 déstabilisation financière semble faible aujourd'hui.

18 **2. Ces nouvelles monnaies sont-elles source de spéculation ?**

19 Dans le cas des monnaies fondantes (SEL, SOL, monnaies locales...) qui  
20 poussent à la consommation immédiate et non à l'épargne de précaution, dès lors  
21 que l'on reste au sein du même écosystème, la spéculation ne semble pas  
22 possible.

23 A terme, si des instruments financiers et des dérivés sur devises et monnaies  
24 locales étaient créés, dans des buts qui pourraient être louables (tels que la  
25 couverture de change etc.) des arbitragistes de devises pourraient spéculer autour  
26 de ces nouvelles valeurs. Cela semble néanmoins improbable aujourd'hui.

27 Dans le cas des monnaies numériques dans leur forme actuelle (bitcoin,  
28 ether), la volonté de rendre rare la monnaie en limitant le nombre maximum  
29 d'unités en circulation pose la question du but des détenteurs de cette monnaie  
30 qui spéculent sur une hausse plus rapide de la monnaie numérique par rapport à  
31 la monnaie souveraine.

32 **3. La traçabilité des opérations s'en trouve-telle compromise (lutte anti-**  
33 **blanchiment, fraude, etc.)**

34 Dès lors que les systèmes se définissent comme totalement anonymes, la  
35 transparence est remise en cause. L'argument des concepteurs de ces monnaies  
36 est de dire qu'en cas d'enquête, l'ensemble des transactions ayant été effectuées  
37 avec un compte sont traçables à vie car le système enregistre toutes les  
38 informations. Pour autant, la sophistication du cryptage est censée protéger de  
39 toute identification des individus. **La traçabilité des opérations sans possibilité**

1 **de remonter aux personnes physiques à l'origine ou destinataires de ces**  
2 **opérations n'a donc pas de sens pour la lutte contre les opérations**  
3 **frauduleuses.**

4 Pour les enquêteurs, il ne peut pas y avoir de contrôle a priori mais  
5 uniquement lorsqu'une première décision de justice a été prise. De plus, dans les  
6 systèmes de type bitcoin, seul l'utilisateur connaît son ou ses numéros de compte  
7 qu'il peut très bien cacher à tous.

8 Afin d'identifier les transactions frauduleuses liées à des trafics illicites et à  
9 du blanchiment d'argent, les États se trouvent dans l'incapacité de suivre les flux  
10 mondiaux de ces transactions car le système lui-même ne répond pas aux  
11 exigences de vérification des acteurs eux-mêmes. Les acteurs traditionnels ont en  
12 effet des obligations de monitorer ces risques et d'interroger leurs clients lorsque  
13 des transactions peuvent être considérées comme douteuses. Les nouveaux  
14 acteurs, quant à eux, n'ont aucune réglementation qui les contraint.  
15

1

2 **IV - PRÉCONISATIONS**

3 L'émergence des monnaies complémentaires, qu'elles soient numériques ou  
4 locales est liée à l'évolution de notre société et des besoins ressentis des  
5 utilisateurs. Les monnaies ont toujours évolué avec leur temps et se sont toujours  
6 adaptées aux nouvelles problématiques et aux nouveaux usages.

7 Il est aujourd'hui important de définir (1) les conditions de l'utilité de ces  
8 nouvelles monnaies, (2) le niveau de régulation nécessaire, tout en confirmant,  
9 (3) l'apport bénéfique de l'innovation technologique en ces matières.

10 Les préconisations reprennent ces trois thèmes, en distinguant les monnaies  
11 virtuelles et les monnaies locales, lorsque cela est nécessaire.

12 Notons que certaines des préconisations ci-dessous sont déjà applicables  
13 pour certaines monnaies complémentaires répondant aux critères de la loi n°  
14 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire<sup>1</sup>.

## 15 A. LES CONDITIONS DE L'UTILITÉ

16 **Celles-ci diffèrent, selon le type de monnaies complémentaires**  
17 **concernées :**

- 18 • S'agissant des monnaies virtuelles :

19 **Préconisation 1** : une machine, un système informatique, doivent être  
20 actionnés et monitorés par un ou plusieurs individus. La responsabilité doit  
21 reposer sur l'être humain et non sur la machine qu'il a créée dans le but de se  
22 dédouaner de toute responsabilité en cas de problème. **Il est donc essentiel de**  
23 **pouvoir identifier les détenteurs de monnaies, ainsi que les personnes**  
24 **physiques à l'origine et/ou destinataires des opérations de flux.**

25 Les monnaies numériques doivent également **faire preuve de plus de**  
26 **transparence** pour être crédibles. L'anonymat recherché suscite des doutes :  
27 Pourquoi se cacher ? Comment créer de la confiance sans relations humaines ?  
28 Comment faire confiance lorsque l'on ne sait pas à qui bénéficie le système ?  
29 Pourquoi considérer que sans anonymat, un système équivalent au bitcoin ne  
30 serait pas efficient ?

31 Une monnaie numérique qui s'appuierait sur un système permettant  
32 d'identifier les parties concernées dans les transactions constituerait une avancée  
33 majeure. La révolution numérique en matière de sécurisation des transactions  
34 grâce à la cryptologie ne peut-elle pas poursuivre ses ambitions en sécurisant les  
35 individus et en permettant une meilleure traçabilité ?

---

<sup>1</sup> La loi n°20147-856 du 31 juillet 2014 a introduit ce concept dans le Code monétaire et financier afin d'encadrer les pratiques et de réguler les acteurs. Les actifs doivent être conservés auprès d'un établissement de crédit. Une garantie de remboursement au pair et un dispositif de contrôle interne et de lutte contre la fraude doivent être mis en place.

1           **Les monnaies numériques doivent faire preuve de transparence et de**  
2 **traçabilité avec la mise en place d'une gouvernance qui soit identifiée. Le**  
3 **CESE préconise de respecter ces conditions pour le développement de ces**  
4 **monnaies.**

5           • S'agissant des monnaies locales et des systèmes d'échanges :

6           **Préconisation 2** : les liens au sein d'un système ne doivent pas cloisonner  
7 les êtres humains sans **possibilité de connexion avec l'extérieur (convertibilité**  
8 **assurée)**. Les collectivités territoriales ou associations en charge de ces systèmes  
9 doivent veiller à garder la possibilité de continuer à « être ouvert » sur  
10 l'extérieur.

11           **Préconisation 3** : Les systèmes d'échanges locaux ou les monnaies locales  
12 doivent mettre en place des **systèmes de garantie et de remboursement au**  
13 **pair**. Les entités organisatrices doivent être conscientes des risques financiers  
14 pris en leur nom. En cas de défaillance, de mauvais contrôle, les pertes doivent  
15 être assumées par elles. Les collectivités territoriales peuvent accompagner ces  
16 démarches. Dans cette hypothèse, leur action doit être évaluée au regard du  
17 risque d'engagement de fonds publics.

18           **Préconisation 4** : Les monnaies locales permettent généralement aux  
19 citoyens de participer aux décisions relatives à la conception et au  
20 fonctionnement des relations économiques entre les membres des communautés  
21 au sein desquels elles circulent. Cela doit s'accompagner d'un **effort**  
22 **d'information et de formation des citoyens aux mécanismes monétaires et**  
23 **financiers**. « Le savoir-faire est indispensable pour comprendre... ». Il est  
24 nécessaire d'accompagner la création de ces systèmes par à un appui  
25 méthodologique permettant d'assurer compréhension et responsabilité.

26           • S'agissant de l'ensemble des monnaies complémentaires :

27           **Préconisation 5** : les monnaies complémentaires (locales ou numériques)  
28 ainsi que tout système de paiement, doivent contribuer socialement et fiscalement  
29 pour être bénéfiques pour la société. L'objet de la mise en œuvre de ces  
30 monnaies ne devrait pas être d'échapper à ces contributions. Ainsi les monnaies  
31 ne doivent pas permettre, ni fraude fiscale, ni fraude sociale.

32           La traçabilité des opérations doit permettre de contribuer aux dépenses  
33 collectives de la société. Dans le cas contraire, l'ensemble des acteurs  
34 (utilisateurs, collectivités territoriales, associations, acteurs économiques) devra  
35 compenser socialement et fiscalement les taxes, cotisations et autres  
36 prélèvements obligatoires non récoltés.

37

38

1 B. LA NÉCESSAIRE RÉGULATION

2 **Les préconisations qui suivent s'appliquent à l'ensemble des monnaies**  
3 **complémentaires, à des degrés divers, selon leur nature.**

4 **Préconisation 6 :**

5 Il ne s'agit pas d'essayer d'exclure des définitions et des statuts juridiques  
6 les nouvelles monnaies mais bien de leur donner, à toutes, un cadre a minima,  
7 dans lequel elles puissent se développer.

8 **Un statut juridique doit donc être créé pour l'ensemble des concepts et**  
9 **des systèmes de monnaies complémentaires.**

10 **Préconisation 7 :**

11 **Ce statut juridique doit préciser les règles de base** permettant d'éviter  
12 les défaillances pour tous les types de monnaies complémentaires.

13 - un responsable doit pouvoir répondre des conditions de  
14 fonctionnement au sein du système. Ce dernier devra être tenu  
15 responsable en cas de tromperie, de fraude ou de détournements de  
16 fonds. Ce dernier doit être enregistré auprès d'une autorité de contrôle  
17 et doit faire des « reporting » de son activité au moins une fois par  
18 an ;

19 - un **système de gouvernance** avec des règles précises doit exister  
20 mentionnant a minima le siège du système, son droit applicable et les  
21 dispositions en matière de contrôle ;

22 - une **gestion des risques** doit être mise en place ;

23 - un **système de transparence** doit être mis en place pour éviter le  
24 blanchiment d'argent ;

25 - un mode d'emploi de la monnaie complémentaire doit être transmis à  
26 tous les utilisateurs décrivant le fonctionnement, la fongibilité, le  
27 système de conversion dans d'autres monnaies, le caractère fondant  
28 ou non de la monnaie, toutes les implications et les risques pour  
29 l'utilisateur de ces monnaies etc.

30 **Selon les risques qu'elles présentent, ces monnaies pourront faire**  
31 **l'objet de simple surveillance ou bien, de contrôles plus structurés de la part**  
32 **des autorités monétaires des pays concernés. Ainsi dans les conditions**  
33 **actuelles, les monnaies numériques de type bitcoin, doivent relever des**  
34 **autorités monétaires et prudentielles.**

35 **Préconisation 8 :**

36 Mettre en place un **cadre légal international** de régulation de ces  
37 monnaies. Il est important que les États et les différentes parties s'entendent pour  
38 réguler les monnaies complémentaires à dimension mondiale (monnaies  
39 numériques) qui se disent « être sans frontière »... Cette harmonisation devrait  
40 passer par des règles de transparence et de traçabilité, de professionnalisme, et

1 d'éthique. **La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**  
2 **sont les deux urgences pour lesquelles les États devraient harmoniser leurs**  
3 **pratiques face aux nouvelles monnaies.**

4 **Préconisation 9 :**

5 Les acteurs non intégrés au système lui-même, mais qui proposent des  
6 services financiers (comme la conservation, la conversion, la couverture, etc.)  
7 doivent être connus et suivis afin d'éviter les risques opérationnels. De plus, ils  
8 doivent être considérés comme intégrant la catégorie du « Shadow banking ». **Les**  
9 **États doivent donc mettre en place des outils de surveillance et de contrôle.**  
10 La France demande par exemple que ces acteurs soient agréés par l'ACPR pour  
11 exercer leurs activités sur le territoire. Il faudrait que cette règle soit imposée  
12 dans tous les États si l'on souhaite vraiment réguler ces activités connexes.

13 C. L'APPORT BÉNÉFIQUE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

14 **Préconisation 10 :**

15 Les innovations technologiques en matière de solutions de paiement ont fait  
16 la renommée de la France, notamment avec la Carte à puce. **La France doit**  
17 **soutenir les acteurs économiques qui s'emploient à utiliser les nouvelles**  
18 **technologies pour permettre de nouveaux services et de nouveaux modes de**  
19 **consommation.** Pour aller plus loin que la simple question de la monnaie, la  
20 France doit soutenir la recherche et le développement des systèmes d'échanges  
21 de données sécurisées qui s'appuient sur les « blockchains<sup>1</sup> » afin de participer à  
22 la révolution numérique en cours et aux progrès technologiques. Bien que le  
23 bitcoin en tant que monnaie puisse être remis en cause en raison des très  
24 nombreux défauts que cette monnaie virtuelle présente, la technologie sous-  
25 jacente pourrait permettre de transmettre des informations (monétaires ou non)  
26 informatiquement et de manière sécurisée et traçable.

27

28

---

<sup>1</sup> Cf définition page 17

1

## CONCLUSION

2 De très longue date, il est observé qu'aucune société ne fonctionne sans  
3 monnaie.

4 L'histoire des monnaies a montré leur capacité à s'adapter aux évolutions  
5 sociétales, aux changements de modes de gouvernance, autant qu'aux progrès  
6 techniques et à l'internationalisation des économies.

7 Les atouts des monnaies souveraines reposent, sauf périodes de crises, sur  
8 les principes de :

- 9 - régulation et sécurité ;
- 10 - convertibilité et liquidité.

11 Leurs faiblesses résident notamment dans :

- 12 - les mécanismes de spéculation ;
- 13 - leurs coûts de fonctionnement ;
- 14 - et parfois les difficultés d'accès (lieux et périodes).

15 Les monnaies complémentaires, virtuelles ou locales, visent à remédier à  
16 certains défauts des monnaies souveraines. Aucune ne répond à toutes les  
17 critiques. Leur volume actuel n'étant pas significatif au regard des masses  
18 monétaires, elles ne visent qu'un rôle de complément.

19 Ce rôle peut être utile à la société et peut donc être encouragé pour autant  
20 que :

- 21 - transparence et sécurité permettent la confiance et la cohésion sociale  
22 autour de la monnaie créée ;
- 23 - les activités réglées avec la monnaie créée contribuent fiscalement et  
24 socialement au fonctionnement général de la société ;
- 25 - les gains d'efficience en matière de coûts (au sens complet) soient  
26 prouvés.

27 Ce dernier point ne manquera pas de faire évoluer l'usage des monnaies  
28 souveraines pour le bien du plus grand nombre.

29 Les monnaies évoluent et s'adaptent, non sans risques ni sans crises.  
30 Souveraines ou complémentaires, elles participent toutes aux progrès, pour autant  
31 que les mêmes règles et précautions soient respectées.

32 De plus, ces nouvelles monnaies, qui sont un espace d'innovations,  
33 mobilisent de nouvelles technologies qui pourraient trouver à s'employer bien au-  
34 delà de la seule question de la monnaie ou des moyens de paiement.

- 35 - Ainsi, les actes notariés pourraient être stockés et acheminés d'une  
36 personne à une autre, grâce aussi à ce type de technologie.

- 1
  - 2
  - 3
  - 4
- Ainsi, les transactions dans une monnaie souveraine, pourraient un jour être effectuées grâce à un système de blockchain, permettant un gain de temps et une réduction de coût.

1

2

3

1  
2

ANNEXES



Annexe 1 : Quelques définitions autour des nouvelles monnaies ?

**Une monnaie souveraine**, est liée à un État ou à un groupe d'États, qui, grâce aux banques centrales la régissent. Traditionnellement, une monnaie appartient à des citoyens sur un territoire donné et permet de remplir les trois fonctions économiques de base que sont l'échange, la réserve et la valorisation.

**Une monnaie complémentaire** est créée comme une solution complémentaire et additionnelle aux monnaies traditionnelles (souveraines) pour des utilisateurs partageant les mêmes besoins et aspirations. L'objectif avancé des concepteurs de ces monnaies complémentaires est de parvenir à répondre à des besoins insatisfaits en les mettant en lien avec des actifs sous-utilisés. Elle peut prendre la forme de **monnaies numériques** ou de **monnaies locales**.

Une **monnaie locale** est une monnaie utilisée sur un territoire géographique donné ou pour des activités spécialisées et précises. Ces monnaies sont généralement **fondantes**.

**Une monnaie fondante** est une monnaie dont la valeur se déprécie avec le temps. Cela pousse à la consommation immédiate car un détenteur de monnaie fondante devra payer plus cher demain le bien qu'il aurait pu acheter aujourd'hui.

On parle de **remboursement au pair** lorsque sur demande, un remboursement à la parité affichée peut être obtenu, sans délai et sans avoir besoin de trouver un acheteur en face, grâce à un marché secondaire organisé ou non.

**La convertibilité** d'une monnaie souveraine constitue l'une de ses caractéristiques principales. Historiquement, les monnaies nationales correspondaient aux réserves de métaux précieux stockés. Avec l'abandon de l'Étalon Or, la convertibilité des monnaies est assurée par rapport aux autres devises grâce à des taux de change.

Pour les monnaies locales ou virtuelles, des taux de conversion peuvent exister pour calculer l'équivalent en monnaie souveraine. Qui dit convertibilité, ne signifie pas forcément fongibilité. Ainsi, on peut connaître la valeur de son compte en monnaie locale ou numérique, mais si aucun système de remboursement au Pair ou si aucune contrepartie ne veut effectuer le change, le détenteur ne pourra pas effectuer sa conversion.



Annexe 2 : Composition de la section de l'Economie et Finances

**Président**

MARTIN Hugues

**Vice-Présidents**

FAUVEL Hélène

MONGEREAU Roger

**Agriculture**

BOCQUET Annie

LEFEBVRE Dominique

PINTA Philippe

**Artisanat**

BRESSY Michel

GAULTIER Marie-Christine

**Associations**

ALLIER Hubert

**C.F.D.T.**

MUSSOT Philippe

LE CLÉZIO Philippe

**C.F.E.-C.G.C.**

LAMY Michel

**C.F.T.C.**

LOUIS Philippe

**C.G.T.**

DURAND Denis

MANSOURI-GUILANI Nasser

**C.G.T.- F.O.**

LARDY Stéphane

**COOPERATION**

VERDIER Denis

**ENTREPRISES**

GAILLY Pierre-Antoine

RIDORET Didier

**ENVIRONNEMENT & NATURE**

GUERIN André-Jean

VIRLOUVET Gaël

**OUTRE-MER**

ARNELL René

GRIGNON Gérard

**PERSONNALITES QUALIFIEES**

KHALFA Pierre

LE BRIS Raymond-François  
PARISOT Laurence

**PROFESSIONS LIBERALES**

CAPDEVILLE Bernard  
NOEL Daniel-Julien

**U.N.A.F.**

FARRIOL Bernard

**PERSONNALITES ASSOCIEES**

BARBAROUX Catherine  
DEBONNEUIL Michèle  
GUILLAUMAT de BLIGNIERES Anne  
de MOURGUES Jean-Louis  
PILLIARD Jean-François

Annexe 3 : Liste des personnalités auditionnées en section

- ✓ **Monsieur Willy DUBOST**  
Directeur des systèmes et moyens de paiement à la Fédération Bancaire Française.
- ✓ **Monsieur Christophe FOUREL**  
Chef de la mission Analyse Stratégique et prospectives à la Direction générale de la cohésion sociale du Ministère des Affaires sociales, de la santé et des Droits des femmes, co-auteur du rapport de mission « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité ».
- ✓ **M. Etienne HAYEM**  
Cofondateur du projet SYMBA, monnaie locale en Ile de France
- ✓ **M. Philippe HERLIN**  
Economiste, chroniqueur.
- ✓ **M. Frédéric HERVO**  
Directeur des systèmes de paiement et des infrastructures de Marché à la Banque de France.
- ✓ **Monsieur Eric LARCHEVEQUE**  
Co-fondateur de la maison du Bitcoin et directeur général de Ledger
- ✓ **M. Bernard LIETAER**  
Economiste spécialiste dans l'innovation monétaire.
- ✓ **M. Dominique PLIHON**  
Professeur d'économie financière à l'Université de Paris XIII et porte-parole d'ATTAC France

Liste des sigles

NFC	:	Near Field Communication (Technologie de communication en champ proche).
OPCVM	:	Organisme de placements collectifs en valeurs mobilières
PIB	:	Produit intérieur brut.
PME	:	Petite et moyenne entreprise
SEL	:	Système d'échange local.
SOL	:	Monnaie solidaire dématérialisée (supports électroniques seulement).
UE	:	Union Européenne.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

- ✓ Avis du CES, *la modernisation des moyens de paiement* (1992).
- ✓ Michel AGLIETTA et André ORLEAN, *la monnaie entre violence et confiance*.
- ✓ ATTAC & BASTA, *le livre noir des banques* (2015).
- ✓ Bernard LIETAER, *au cœur de la monnaie – systèmes monétaires, inconscient collectif, archétypes et tabous*, (2013).
- ✓ Dominique PLIHON, *la monnaie et ses mécanismes*, (2013).
- ✓ Revue d'Economie financière, les systèmes bancaires européens, (2013).
- ✓ Communiqué de presse relatif statistiques aux paiements pour 2012 Eurosysteme – Banque de France – Banque centrale européenne.